

SESSION DU 17 FEVRIER 2011

Allocution d'ouverture du Président Dominique BUCCHINI

Mes chers collègues,

L'ordre du jour de cette séance, vous l'aurez constaté, est plutôt technique bien qu'il comporte plusieurs dossiers importants : le renouvellement de la convention avec Via Stella, le renouvellement de la Délégation de service public des chemins de fer de la Corse, ou l'avis sur le projet de décret portant création d'un Etablissement Public Foncier. Aussi, vous me permettrez –une fois n'est pas coutume- de consacrer ce propos introductif à des questions d'actualité. L'Assemblée de Corse doit pouvoir élargir sa réflexion à l'extérieur de son hémicycle, surtout lorsque ces sujets la concernent, à des degrés divers.

Le conflit à la SNCM, d'abord. Vous avez vu qu'avec Paul GIACOBBI et Paul-Marie BARTOLI, nous ne sommes pas restés inactifs pour faciliter une solution, en intervenant notamment auprès de nos homologues de la région PACA et du Conseil général des Alpes-Maritimes. Chacun d'entre vous commentera ce conflit en fonction de sa vision politique. Permettez-moi, à ce stade, de réfléchir objectivement au dossier en évitant de jeter de l'huile sur le feu.

En effet, la situation actuelle est le fruit d'un modèle d'organisation dont on mesure aujourd'hui les inconvénients : d'un côté, une desserte de service public sur Marseille, fragilisée par sa mise en concurrence depuis le port voisin, au point de mettre en difficulté le concessionnaire historique; de l'autre, une compétition que l'on a encouragée sur Nice au point de dégrader les conditions de sécurité, de circulation et de pollution.

Le principal opérateur français des transports envisage une réduction de son armement et la vente du siège de la compagnie. Les élus gestionnaires du port de Nice réduisent le trafic et les rotations. Au milieu, vous avez des personnels qui s'inquiètent sur leur avenir, et une population perturbée par un mouvement qui touche la vie économique et sociale de la Corse.

Nous ne sommes pas actionnaires et notre rôle n'est pas d'interférer dans le dialogue social. Ce que nous pouvons essayer de faire ici, collectivement, c'est d'en tirer les leçons en préparant la future délégation, car ce qui se déroule doit nous inciter à sortir par le haut de cette problématique des transports.

Quelques mots sur la situation des détenus insulaires, ensuite. La rencontre prévue le 15 février avec le Garde des Sceaux a donc été annulée et je crois que compte tenu de notre implication sur ce dossier, personne ici ne s'en tiendra aux motifs invoqués. Dans le respect de notre institution, nous avons intérêt à éviter qu'un sentiment de déception –compréhensible au demeurant- ne s'installe dans les esprits. Il s'agit donc de reprendre l'initiative pour inciter le gouvernement à tenir les engagements qu'il a pris. Mais il me semble tout aussi judicieux, pour aboutir, de conserver l'approche consensuelle et humaine qui a été la nôtre jusqu'à présent. Aussi, je convoquerai la conférence des présidents à 15 heures afin de réfléchir, ensemble, à la position la plus appropriée.

Un commentaire sur l'actualité internationale, enfin. Nous avons reçu en votre nom la semaine dernière l'ambassadeur de Cuba en France. En-dehors de toute considération politique, cet échange aura permis de mieux comprendre les réalités de ce peuple d'Amérique latine. Et j'espère sincèrement qu'à son niveau -bien entendu- notre île pourra contribuer à son développement.

Lors de notre précédente séance publique, j'avais salué la révolution tunisienne. Je peux aujourd'hui avec satisfaction adresser les mêmes encouragements au peuple égyptien. C'est non seulement la vision occidentale à l'égard des populations de ces pays qui doit changer, c'est aussi les leçons que nous pouvons en retirer pour nous même.

Je ne résiste pas au plaisir de vous lire quelques lignes d'un article paru récemment dans un journal réputé pour son sérieux : « *Pour que les choses changent durablement en Méditerranée, pour qu'un ensemble euro-méditerranéen dynamique, compétitif et pratiquant l'équité sociale puisse émerger, ne faut-il pas que la société civile européenne suive l'exemple de ce qui a été jusqu'ici dédaigneusement appelé dans les médias la « rue arabe » ? L'exemple de la rive sud devrait stimuler aujourd'hui sur la rive nord la capacité de penser sur un mode différent un autre avenir commun* ».

Mes chers collègues, celui qui a écrit cet article l'a fait dans Le Monde, et c'est un ancien ministre des finances du Liban. Il y a donc ici, en Corse, et pour un grand nombre de sensibilités politiques, matière à réflexion.

Enfin, je salue au nom de l'Assemblée de Corse, la présence dans notre hémicycle de Mr Wallescotra, actuellement Directeur de France O, et qui va bientôt partir en Nouvelle Calédonie pour monter une télévision sur le modèle de Via Stella.

Question orale de Michel Stefani Conflit à la SNCM

Monsieur le Président,

Depuis 21 jours, les personnels de la SNCM sont en grève. La longueur de ce conflit nous interpelle. Pour l'avoir suivi de près nous sommes aujourd'hui réduits à nous interroger sur les réelles motivations de la direction de la compagnie délégataire pour le compte de la CTC.

En effet, au prétexte que les autorités portuaires de Nice ont décidé de réduire les amplitudes horaires des manœuvres dans le port en raison des nuisances sonores et des fumées, la direction de la SNCM s'est empressée de réduire la flotte en l'amputant du navire affecté à ce service, en l'occurrence le moins émetteur de ces nuisances.

Ce choix comme celui du Conseil général des Alpes maritimes, sans concertation avec la CTC, est à l'origine du conflit car les organisations syndicales se sont retrouvées elles aussi confrontées au fait accompli sur lequel M. DUFOUR n'entend pas revenir, quand bien même les amplitudes horaires du port de Nice seraient rétablies.

Personne n'a oublié et surtout pas les salariés que devant notre Commission de l'aménagement, M. DUFOUR a présenté sa feuille de route en indiquant qu'il fallait se préparer à une diminution de postes dans une fourchette de 300 à 600 emplois.

Dans ces conditions son refus du dialogue social ne peut que confirmer que nous sommes passés de l'intention à la mise en œuvre avec toutes les implications que les salariés peuvent imaginer sans difficulté.

Deux autres navires, le Casanova et le Bonaparte, sont à la vente comme le siège de la compagnie et un accord avec l'armement Louis Dreyfus serait sur le point d'aboutir pour un partage des services sur le Maghreb.

Autrement dit, c'est une perte d'activité supplémentaire et des actifs les plus significatifs dont il est question. Comment ne pas penser dès lors qu'il s'agit d'un démantèlement ? Bien sûr il y a les pertes, elles seraient de 15 M€ pour la SNCM et de 3 M€ pour la CMN, mais pour autant nous n'en sommes pas à la liquidation judiciaire.

Voilà pourquoi nous pensons que le dialogue, l'anticipation, et le maintien du cap sur le projet d'entreprise avec le renouvellement de la flotte et le maintien de l'emploi sont plus adaptés que ce à quoi nous invite M. DUFOUR dont on connaît le palmarès.

L'Etat, sinon à travers l'envoi des CRS, n'assume pas son rôle d'actionnaire pas plus que Veolia, comme si les uns et les autres misaient sur le pourrissement du conflit. C'est inacceptable.

Dans cet esprit seriez-vous d'accord pour saisir le Premier Ministre afin qu'il organise sans tarder une table ronde avec l'ensemble des parties concernées et d'autre part seriez-vous favorable à une demande d'extension de l'inspection générale des finances à l'ensemble du dispositif de continuité territoriale ?

Question orale de Marie-Jeanne Fedi Protection sociale complémentaire

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Lors de sa session du 28 janvier dernier, l'Assemblée de Corse vous a autorisé à lancer une consultation afin de formaliser la participation de la CTC aux frais de protection sociale complémentaire de ses agents.

Notre groupe a voté ce texte car nous souscrivons totalement aux *finalités* d'un dispositif dont le « but est de promouvoir une solidarité sociale intergénérationnelle et d'éviter toute discrimination » dans le cadre « d'une mise en concurrence transparente et non discriminatoire ».

C'est bien dans cet esprit que nous souhaitons vous faire part des interrogations des agents concernant les *modalités* de mise en œuvre de ce dispositif.

En effet, la parution du décret relatif à la fonction publique territoriale est imminente, dans la mesure où il a déjà fait l'objet d'un examen par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Or, le projet de décret introduit une différence essentielle avec celui en vigueur pour les personnels de l'Etat ; il est en effet prévu deux modes, au choix, de mise en place de la participation de la collectivité :

- Un processus de labellisation : la Collectivité recourant au procédé de labellisation a l'obligation de verser sa participation à tous les agents couverts par une garantie labellisée, la liste de toutes les garanties labellisées devant être tenue à disposition des agents.

A priori, l'intérêt de ce dispositif est de permettre à chaque agent de se couvrir selon ses besoins et ses moyens et de choisir librement sa mutuelle parmi celles labellisées.

Par ailleurs, le processus de labellisation semble être le seul qui permette une saine concurrence des organismes au sein de la Collectivité.

- Processus de référencement : le projet de décret prévoit que le recours à la signature d'une convention par référencement puisse ne concerner qu'un seul et unique organisme.

Or, il est important de dissocier les deux risques - Santé et Prévoyance - et de ne pas imposer une offre globale qui nuirait de fait à la liberté de choix des agents et par là-même à leurs intérêts.

En effet, le risque Santé étant différent selon les agents et impliquant également les besoins de leurs ayants droit, la procédure de labellisation semble la plus adaptée.

Par ailleurs, il nous semble nécessaire de faire bénéficier les retraités de la participation de la Collectivité, ainsi que prévu au projet de décret.

Ainsi, Monsieur le Président, nous aimerions avoir confirmation que la procédure prévue garantit à tout agent (en activité ou retraité) de conserver sa mutuelle, dans l'hypothèse où celle-ci n'aurait pas été retenue, tout en bénéficiant de la prise en charge de 25 % de ses cotisations concernant les deux risques (santé et prévoyance).

Je vous remercie.

Question orale d'Etienne Bastelica Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Président,

Les rapports de la Chambre Régionale des Comptes constituent un outil indispensable au travail des élus et s'imposent comme une réelle garantie du fonctionnement des institutions et du respect de la démocratie locale. Créées dans le cadre des lois de décentralisation de 1982, elles démontrent une évidente proximité entre les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales.

La Chambre Régionale des Comptes de Corse a des compétences sur les plus de 230 comptes dans notre région, non seulement sur ceux de la CTC, des Conseils Généraux et des collectivités locales mais aussi sur ceux de 154 établissements publics locaux – concernant les secteurs sanitaires, de l'enseignement, du logement, etc. - et 5 établissements publics nationaux. Comme toutes les Chambres régionales, elle bénéficie d'une totale autonomie.

Sur demande du Président Monsieur Nicolas SARKOZY, Monsieur Philippe SEGUIN avait proposé une réforme aux objectifs clairement définis : supprimer toutes les chambres régionales qui comptent moins de 10 magistrats – celle de Corse en compte 5 - regrouper les Chambres en cellules interrégionales et les assujettir à la Cour des Comptes. En Corse, en plus de la trentaine d'emplois condamnés à disparaître, les conséquences seraient désastreuses autant pour le contrôle de la gestion publique que pour la disparition d'une vraie source d'information indépendante sur les finances publiques.

L'actuel Président de la Cour des Comptes est revenu en partie sur le contenu de cette réforme à l'automne dernier. Certaines chambres seraient « sauvées »... même si l'esprit général de cette réforme demeure.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous donner des informations sur l'avancement de cette réforme et sur ses conséquences sur notre île ainsi que sur les démarches que vous avez engagées pour le maintien d'une Chambre Régionale des Comptes en Corse ?

Intervention de Michel STEFANI **DSP Chemin de fer**

M. le Président, chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui d'arrêter le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation des chemins de fer de la Corse dès le 1^{er} septembre 2011. J'ajoute qu'on peut s'interroger sur ce qui est proposé, c'est évident. Mais considérer qu'aujourd'hui la proposition qui est faite nous vient du néant, je crois que ça ne correspond pas à la réalité. Le chemin de fer existe, il existe depuis longtemps, il a connu des situations délicates, il en a connues d'autres qui étaient meilleures, mais le chemin de fer est toujours là. Et la responsabilité qui a été attribuée à la CTC, même si nous ne sommes pas d'accord sur la forme que cela peut prendre puisqu'il s'agit sur le fond d'une réglementation européenne et nous pourrions regarder les uns et les autres comment nous l'avons acceptée ou refusée, cette réglementation européenne oblige à ce que les collectivités procèdent de cette sorte par la mise en concurrence. Si on fait abstraction de cette réalité, évidemment aujourd'hui on peut ne pas comprendre ce qu'il se passe ou en tout cas considérer que les choses sont incompréhensibles alors qu'elles sont parfaitement à notre portée.

C'est donc le moment de revenir sur l'exécution de la précédente DSP, d'examiner les échecs, mais également les éléments positifs et de se projeter dans l'avenir, puisqu'il s'agit d'une question – cela a été répété à maintes reprises - essentielle pour l'aménagement du territoire de la Corse.

Dans un premier temps, il convient, nous semble-t-il, de dire en quoi et pourquoi nous sommes favorables à une DSP sous la forme de l'affermage. Votre rapport, qui n'est pas une leçon pour des écoliers en retard, à travers une grille comparative montre du point de vue technique les avantages et inconvénients des trois modes possibles d'exploitation : la DSP, avec différentes possibilités, la Régie directe et indirecte et la société publique locale. Il faut prendre les choses comme elles sont présentées et ne pas extrapoler. Je crois que le rapport présenté par l'Exécutif, même si on peut se plaindre de la rapidité ou de l'urgence dans laquelle nous nous trouvons, ne masque pas ni les enjeux, ni les conditions dans lesquelles peuvent être exploités les chemins de fer demain.

Nous sommes donc en mesure, et c'est ce que nous faisons dans notre groupe, de porter un jugement pour étayer ce choix à partir d'une argumentation sérieuse. Je ne vais pas ici relire le rapport, je suppose que tout le monde l'a fait. Nous portons notre choix sur ce type de dispositif, la DSP, parce que l'expérience nécessaire dans un domaine aussi complexe que le transport ferroviaire implique un savoir-faire - et l'expérience des AMG le démontre - que la CTC ne détient pas, même si elle peut valablement s'appuyer sur son personnel et sur celui des CFC qui ont, c'est vrai, une grande expérience en la matière.

Dans ces conditions, la CTC confie au délégataire une mission d'exploitation et de gestion du réseau ferroviaire dont elle est propriétaire. Cela veut dire que nous ne sommes pas dans quelque chose de totalement flou. Le rôle et la responsabilité de la CTC à travers ce que je viens de dire me semble assez déterminé. Les investissements restent essentiellement de sa compétence directe. Les obligations du délégataire portent elles sur les services ferroviaires, la maintenance, la politique commerciale. On peut là-aussi rêver, considérer que lorsque nous prenons le chiffre d'affaires, les recettes commerciales représentent plus de 10 % de celui-ci, or ça n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle la CTC est obligée aujourd'hui de verser une compensation financière pour que les chemins de fer de la Corse puissent continuer leurs activités, exercer ce pour quoi nous avons mandaté le délégataire, c'est-à-dire le service public ferroviaire.

En contrepartie donc la CTC met à disposition du délégataire le réseau ferroviaire, sur lequel elle réalise les investissements et fournit le matériel roulant. On peut s'interroger là-aussi s'il y a eu des détournements d'argent. Mais c'est la première fois que j'entends parler de ça. Il eut été préférable aussi de se poser la question précédemment et ne pas découvrir cet aspect des choses aujourd'hui, alors que nous sommes à quelques semaines seulement de décisions majeures pour l'avenir du chemin de fer de la Corse.

Ce dernier point évidemment n'est pas neutre pour les raisons que nous connaissons car à l'évidence la consultation n'aura pas le même résultat si la CTC dispose des AMG pour les mettre à disposition de son délégataire.

De même, les cheminots attendent que le cahier des charges de cette future DSP intègre leur statut. Ils ont raison ! Ils ont raison, c'est fondamental. Comme est fondamentale la question qui nous est posée du point de vue de la sécurité pour installer ou pour étendre ce qui s'appelle la commande centrale pour voie unique (CCVU) à l'ensemble du réseau. Pourquoi ? Parce que ça permet d'augmenter le cadencement des trains, ça permet d'avoir un service plus régulier et plus sécurisé. Donc, nous avons là-aussi une vision en perspective et celle-ci se chiffre. Dans les trois cas

l'incidence financière ne sera pas neutre et le délégataire a besoin lui aussi de savoir de quoi il retourne.

Dans le cas contraire l'appel d'offres peut s'avérer infructueux. Si on veut un appel d'offres infructueux, c'est une autre affaire. En conséquence et en ayant conscience du court laps de temps qu'il reste pour une préparation exhaustive de la convention à laquelle les élus (nous avons eu ce débat en commission la semaine dernière) aspirent légitimement à participer, la décision pour ce qui nous concerne doit intervenir aujourd'hui.

L'objectif, à partir de là, est de faire en sorte que le train s'affirme réellement comme une pièce maîtresse du développement de la Corse, inscrit dans la durée et le respect de l'environnement, dans la volonté de promouvoir une politique privilégiant l'égalité sociale. Ce choix d'avenir nous est également dicté par la crise énergétique et, nous le voyons chaque jour, un coût du transport qui ne cesse d'augmenter avec l'évolution du prix du baril de pétrole et des profits, faut-il le rappeler, scandaleux réalisés par les grands groupes pétroliers dans notre pays.

Alors les investissements réalisés ces dix dernières années, souvent décriés me semble-t-il à tort, répondaient à une nécessité évidente compte tenu de la vétusté du réseau et anticipaient la possibilité de faire une offre de service performante susceptible de limiter l'usage des véhicules pour les déplacements individuels et le transport de marchandises.

Dans cette optique se pose bien sûr la question de l'extension des réseaux et en particulier de la réouverture de la ligne sur la plaine orientale avec une valorisation des services urbains et suburbains, dans les deux grandes agglomérations. Partant de là, l'intermodalité dont on parle beaucoup ne sera effective comme le désenclavement des territoires, qu'à condition de poursuivre la modernisation engagée. C'est cela l'enjeu aujourd'hui, cette modernisation engagée il y a dix ans et à laquelle nous sommes particulièrement attachés, ne serait-ce que pour y avoir cru quand d'autres nous écoutaient sans y croire et parfois en ricanant.

Un réseau ferré comme celui de la Corse a nécessité de lourds investissements en début d'exploitation, tout le monde le comprend. Mais depuis, c'est-à-dire en 1885, force est de reconnaître qu'ils ont été rares. Les 350 millions d'euros investis au cours de la dernière décennie ainsi rapportés à plus d'un siècle d'exploitation des réseaux ferrés en Corse, je dirai que ce ratio souligne la portée limitée de ces critiques parfois soumises aux lobbys des transporteurs routiers.

La modernisation du réseau est maintenant bien entamée, il faut la conduire à son terme pour permettre à la Corse de disposer pendant longtemps d'un outil incomparable pour un développement écologiquement et socialement responsable dans notre région. Privilégier le train de cette façon volontaire représente en termes d'aménagement du territoire un engagement fort à l'égard des générations futures.

La durée de la délégation de service public a ici son importance, un minimum de dix années est effectivement nécessaire. Pour autant, nous savons que le problème des AMG complique la tâche dans l'immédiat et oblige à la recherche de solutions, elles aussi négociées avec le constructeur indépendamment du problème posé par la réparation des préjudices. Les études du CIM SNCF montrent ainsi que des solutions techniques peuvent être mises en œuvre pour obtenir une pleine utilisation de ces autorails assez rapidement. Dans ce cadre, la délégation de service public et l'affermage déjà choisis pour la précédente décennie est bien le contrat d'exploitation de service public à nos yeux le plus rationnel.

Reste les difficultés surgies en fin de parcours et la décision unilatérale de désigner le délégataire en place pour assurer la continuité du service public dans l'année en cours. Pour autant, il

nous semble qu'une approche nouvelle fondée sur un dialogue constructif et permanent avec le délégataire futur et les cheminots serait de nature ainsi à surmonter les obstacles.

En ce sens, il faut rechercher un accord préalable sur le statut des cheminots conformément aux discussions qui ont eu lieu avec les organisations syndicales, afin de trouver la meilleure réponse sociale et budgétaire à leur légitime demande.

Ainsi, au terme de ces remarques, il nous paraît impossible, dans un délai de 6 mois, de monter de toute pièce une régie publique et de s'assurer de sa capacité financière, mais aussi et surtout de garantir le service public en toute sécurité et fiabilité au 1er septembre 2011. Car la désignation unilatérale à laquelle la Collectivité a procédé au mois de juillet dernier, c'est le fusil à un coup, il n'y aura pas une deuxième chance le 1^{er} septembre.

Par conséquent, nous considérons également que la question du statut juridique de l'entreprise ne peut être un préalable à toute décision de ce jour, ce qui nous conduirait aussi sûrement hors des délais dans une aventure périlleuse, pas seulement pour la Collectivité, mais pour tout le monde.

L'engagement donc, me semble t-il, doit être pris, M. le Président, de régler cette question du statut juridique de l'entreprise sans arrêter la procédure que nous nous apprêtons à engager dans un délai raisonnable qui pourrait être de 12 mois.

Voilà comment nous, nous voyons les choses aujourd'hui et les propositions que nous faisons pour que les chemins de fer puissent être exploitables et exploités encore au-delà du 1er septembre prochain.

Dans ces conditions, vous l'avez compris, nous nous apprêtons à émettre un vote favorable au lancement de cette procédure de délégation de service public, afin de répondre aux enjeux des chemins de fer de la Corse, d'offrir aux usagers un moyen de transport fiable aux normes de sécurité en vigueur, financièrement abordable et respectueux de l'environnement, garantissant, et ça sera ma conclusion, de bonnes conditions d'exploitation pour le futur délégataire comme de travail pour l'ensemble des cheminots.

Intervention de Mme Marie-Jeanne FEDI Convention Via Stella

Merci M. le Président.

Le rapport qui nous est présenté porte sur l'avenant à la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la CTC et la Société France Télévisions pour le développement de la chaîne Via Stella.

La mise en œuvre en Corse d'un tel projet, unique en France métropolitaine, de chaînes satellitaires régionales paraissait utopique il y a dix ans.

Pourtant, grâce à la persévérance de ses promoteurs locaux, à leur force de conviction auprès des dirigeants du groupe France Télévisions et, aussi, il faut le dire, à l'appui de l'Etat et de notre Collectivité, Via Stella est devenue, depuis 2007, une réalité.

Cette réalité encore imparfaite et appelant des améliorations, est désormais installée dans le paysage audiovisuel insulaire, comme le démontrent les études de notoriété et les parts d'audience réalisées.

Ce n'est pas diminuer le mérite de ceux qui l'ont créée, que de considérer que si Via Stella a fini par exister, c'est qu'elle correspondait largement à un besoin.

Le besoin d'une offre plus large et plus homogène de la télévision régionale afin d'offrir à des millions de téléspectateurs, sur l'ensemble du territoire national, des programmes présentant la réalité de la Corse dans sa diversité.

Atout du rayonnement et de l'ouverture de la Corse, Via Stella est aussi une chaîne de proximité et un facteur d'intensification du lien social.

Au travers de son soutien financier direct à la chaîne, la CTC vise à renforcer une filière audiovisuelle émergente mais encore fragile permettant la professionnalisation des producteurs, artistes, techniciens formés en Corse et animant une industrie culturelle capable d'affirmer la présence de la Corse dans l'industrie de programmes productrice d'images et de valeurs battant en brèche l'uniformisation.

Je veux souligner ici la qualité du rapport qui nous est présenté en ce qu'il retrace point par point et de façon très lisible les éléments examinés par les quatre comités de suivi et qu'il pointe, le cas échéant, les lacunes qu'il faudra combler dans le cadre du présent avenant.

En termes de moyens, la chaîne a respecté ses engagements. Elle couvre le territoire national, s'est équipée de manière correspondant aux exigences, a lancé le projet de construction de nouveaux locaux, a affecté les personnels nécessaires. Ce point demeure toutefois assez obscur et il serait souhaitable d'obtenir des précisions sur les 14 emplois équivalents temps plein annoncés ; savoir notamment de quel type de contrat ils relèvent (CDI ou CDD).

Sur la politique éditoriale et le contenu des programmes, les engagements sont, à peu de choses près, respectés en termes de volume de diffusion horaire.

S'agissant plus particulièrement de l'usage de la langue corse, même si son temps d'utilisation a été multiplié, on doit regretter qu'elle ne couvre encore que 2 % du volume horaire global et 15 % de l'information. Il y a certainement là un gros effort -quantitatif et qualitatif- à faire en se donnant des objectifs ambitieux pour les trois années qui viennent. J'insiste tout particulièrement sur les programmes destinés aux jeunes et à l'enfance ; époque déterminante pour l'acquisition de la langue et pour laquelle les programmes en langue corse font défaut. Il faut aborder cette question sans a priori idéologique, uniquement dans l'optique de l'efficacité dans la perspective d'accroître le bilinguisme et, dans cette perspective, de ne pas condamner définitivement le procédé du sous-titrage, dans les deux sens d'ailleurs.

Le bilan est plus contrasté s'agissant de la coopération euro-méditerranéenne. Il y a certainement une réflexion à mener par rapport au rôle de Via Stella dans une perspective de création d'une chaîne méditerranéenne qui est, on le sait, l'un des projets évoqués lors de la dernière conférence de la COPEAM (Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen) réunie en avril 2010 à Paris.

L'un des objectifs du soutien de la CTC à Via Stella réside dans l'opportunité d'une telle chaîne pour le développement de la filière audiovisuelle. On regrettera, à ce propos, que les données n'aient pas toujours les précisions requises pour évaluer l'impact de l'existence de Via Stella sur l'activité du secteur. La chaîne a engagé 10,9 M€ auprès des sociétés de production. Les retombées sont estimées à environ 6 M€, dont plus de 3,5 M€ de retombées financières directes. Les coproductions ont représenté à-peu-près 75 % des engagements sur la période, dont 48 % (mais 66

% si l'on ne tient pas compte de la coproduction de « Mediterraneo » avec la RAI) avec des sociétés de production insulaires. Il paraît évident que les engagements de la chaîne ont permis de développer l'activité des sociétés de production corses ; mais il est clair que nous devons disposer de données objectives, notamment pour le nombre d'emplois directs et induits, le nombre d'heures travaillées permettant d'obtenir les 700 heures de contrat ouvrant droit aux indemnités, car dans ce secteur comme dans les autres, les aides de la CTC ne doivent pas servir à aggraver la précarité de l'emploi.

Ainsi, on admettra comme nous y invite le rapport de l'Exécutif, reprenant en cela l'appréciation du comité de suivi, que la chaîne - ou plus exactement la Société France 3 - a tenu ses engagements tout en considérant que l'avenant 2010-2013 doit permettre d'améliorer certains aspects du bilan et d'apporter au comité de suivi les données de nature à faciliter l'évaluation. On se félicitera du fait que les recommandations faites au comité de suivi aient été intégrées dans le projet d'avenant.

Nous nous situons dans la phase de consolidation d'une action à peine engagée et c'est aussi pourquoi - outre les raisons de sécurité juridique invoquées à raison - un avenant se justifie, à ce stade, plus qu'une nouvelle convention ; mais il est clair qu'une réflexion approfondie s'impose quant aux perspectives d'évolution de la chaîne, qui d'ailleurs, n'a pas d'existence juridique et dont on ne discerne pas le rôle qui lui est dévolu dans la stratégie du groupe France Télévisions (sur le site duquel, d'ailleurs, elle n'apparaît même pas !).

Un avenant de transition donc, que nous voterons très volontiers pour les raisons indiquées, et qui doit donner le temps aux partenaires de s'impliquer dans une réflexion approfondie sur les perspectives de la chaîne satellitaire de la Corse.

Cette réflexion doit aussi permettre aux élus de la CTC de formuler, avec le recul suffisant et les données objectives nécessaires, leurs aspirations.

Notre commission du développement culturel est, quant à elle, bien décidée à travailler dans ce sens durant les trois ans qui viennent.

Je vous remercie.

Intervention de Mme Marie-Jeanne FEDI **SMAC**

Monsieur le Président, même si vous avez répondu en partie à nos interrogations, il est évident qu'au moment de la rédaction de mon document, je n'avais pas certains éléments, mais je vais vous lire quand même mon intervention.

Donc, M. le Président, Chers collègues,

Nous revenons aujourd'hui sur un dossier important pour les agriculteurs de l'île mais aussi pour la structuration du monde rural.

Vous nous demandez aujourd'hui d'augmenter la participation financière de la CTC dans le Syndicat Mixte de 45 à 49 % afin de soulager la Chambre Régionale d'Agriculture qui ne

participerait alors plus qu'à hauteur de 1 %. J'avoue que nous nous interrogeons sur la faiblesse de cette participation. L'élevage représente une part très importante de l'activité rurale en Corse. Pourquoi la Chambre Régionale d'Agriculture souhaite-t-elle si peu s'impliquer dans le Syndicat d'Abattage qui représente une activité si importante ?

De même, le SMAC s'est à l'origine formé autour d'abattoirs situés en Corse-du-Sud. Or, depuis la mise en service en 2005 de l'abattoir de Ponte-Leccia, la Haute-Corse est également concernée par les activités du SMAC. Le Conseil Général de Haute-Corse ne devrait-il pas aussi participer à cet effort en faveur du développement rural et de l'activité agricole ? L'abattoir de Ponte-Leccia a-t-il déjà noué des contacts dans ce sens ? Oui.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que le SMAC est à vocation régionale. Or si ses activités persistent quasi uniquement sur la Corse-du-Sud, il sera difficile de justifier la participation de la Région.

Plus généralement, les questions d'aménagement rural sont dévolues en priorité aux Conseils Généraux. La CTC, directement ou via l'ODARC, est déjà très largement représentée et investie dans le financement du SMAC. Les Conseils Généraux ne devraient-ils pas y prendre une place plus importante ?

Ce sont les questions que je tenais à soulever aujourd'hui, mais vu le chemin déjà parcouru et pour ne pas bloquer l'avancement de ce dossier, nous voterons bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

Mme Maria GUIDICELLI
Présentation du rapport sur l'EPF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais donc vous présenter le projet de décret sur la création d'un établissement public foncier.

Néanmoins je voudrais, en préambule, rappeler que cet établissement public foncier est un outil, j'ai envie de dire rien qu'un outil au service d'une politique. Et cette politique est celle que votre assemblée nous a demandé de co-élaborer, de co-construire au travers d'une démarche : la démarche des assises du foncier et du logement.

Donc, je ne peux pas aborder la question de la création de cet établissement public foncier sans vous dire quelques mots sur la démarche que nous menons au titre des assises du foncier.

D'abord, d'une manière très pratique, vous dire que depuis la journée de lancement du mois de septembre dernier se sont tenues 9 réunions. Comme vous le savez les ateliers « foncier » et « logement » se réunissent alternativement chaque semaine pour auditionner, pour entendre des expertises, pour entendre des témoignages dans chacun des deux domaines. Tout ceci dans un cheminement qui nous fait passer par des étapes, d'abord d'état des lieux et de diagnostics, c'est ce que nous avons fait lors des 6 premiers ateliers ; diagnostic en matière de logements et diagnostic en

matière du foncier. D'abord diagnostic général et global, et ensuite diagnostic affiné à l'échelle des territoires puisqu'il nous est apparu, à mesure de notre réflexion, qu'il pouvait y avoir des grands constats, mais que néanmoins la Corse étant diverse de par ses territoires, il était indispensable d'aller plus finement auprès des territoires pour analyser la manière dont se révélaient les problématiques foncières et les problématiques de logement.

Nous avons terminé la phase de diagnostic. Nous allons rentrer dans une phase qui est extrêmement importante, c'est celle qui consiste à dire en fonction de ce diagnostic aujourd'hui, c'est-à-dire de l'état des lieux, quels sont les outils qui sont mis en œuvre dans notre région pour faire face ou pour répondre à des questions d'accès au logement ou à des questions de maîtrise du foncier ? Ces outils sont-ils justement dimensionnés ? Sont-ils adaptés ? Sont-ils utilisés au maximum de leur capacité ? Sont-ils à améliorer ? Sont-ils à réviser ? Ou bien encore, faut-il imaginer d'autres modes d'intervention, donc d'autres outils et d'autres procédures qui seraient, elles, de nature à faire en sorte que dans cette île chacun ait accès à un logement décent, particulièrement les plus modestes ? Et sont-ils également de nature à faire face au problème de spéculation que subit le foncier dans notre région et en particulier dans certaines microrégions ?

Donc je ne peux pas vous donner ici et vous faire état de l'ensemble des éléments qui ont été révélés. Pour autant, avant de rentrer dans le vif du sujet et commenter ce rapport, je voudrais quand même vous rappeler quelques grands éléments du constat.

D'abord le premier constat : chacun le sait, c'est le manque évident de logements permanents et notamment de logements adaptés à des ménages dont les niveaux de revenus moyens sont plus bas que sur le continent. Vous le savez, nous avons ici une population qui, d'une manière générale, a des revenus inférieurs à ce que l'on peut trouver sur le continent.

Ensuite deuxième point qui a été relevé très fortement : nous avons ici en Corse un marché du logement qui est fortement recentré sur la production de résidences secondaires : 1/3 du parc, et lorsque je dis 1/3 du parc, c'est une moyenne au niveau régional. Mais lorsqu'on va regarder au plus près de certaines microrégions, dans l'extrême sud par exemple, on dépasse ce tiers pour atteindre et avoisiner les 50, voire les 60 % de construction de résidences secondaires.

Bien évidemment, cette pression sur le saisonnier, alliée à une capacité de production qui a ses propres limites, puisque le marché ici et les promoteurs et les constructeurs de logements restent sur un marché fermé, tout cela participe à créer des coûts de logements qui sont plus lourds, qui sont très lourds d'ailleurs, amenant certains programmes immobiliers à flirter avec la barre des 5 000, voire des 6 000 € au m² ; ce qui est extrêmement important.

Bien sûr, tout cela concourt au développement de logiques spéculatives ; notamment autour de grosses opérations.

Lorsque je vous disais tout à l'heure qu'on est confrontés également à une situation, je dirai, sociale difficile et parfois précaire, cela donne à voir souvent une vente de parcelle foncière, souvent de très petite taille, par des propriétaires modestes, afin tout simplement de compléter leurs revenus. C'est une réalité et d'ailleurs la SAFER nous a rappelé que les 3/4 des terres vendues, telle qu'elle les observe elle en tant que SAFER, sont des parcelles de moins d'un hectare. Donc il y a véritablement un morcellement également de la terre.

Dans nos travaux également, nous avons pointé la quasi inexistence de production de foncier aménagé et de fait, la quasi inexistence (mis à part sur le territoire de Bastia) d'outils publics d'aménagement.

Enfin, aujourd'hui les moyens financiers qui sont mis à notre disposition sont des moyens qui permettent tout juste de financer l'équivalent de 300 logements sociaux locatifs, alors que nous le savons, nous avons un besoin évaluable par an de 600 à 700 logements.

Autre aspect : la fiscalité, loin d'être optimisée. Pour mobiliser par exemple les profits issus de la production de logements saisonniers ou encore issus des plus-values transactionnelles au service du logement permanent, il y a là effectivement un problème de fiscalité qui n'est pas mise en œuvre et qui n'est pas exploitée en faveur du logement permanent.

Autre aspect : des outils d'urbanisme trop peu mis en œuvre dans les communes pour réglementer l'usage du sol et protéger la terre.

Une évidence également : l'absence du PADDUC a été de manière assez récurrente relevée comme un handicap important et fort pour que nous puissions mettre en place une véritable politique foncière régionale.

Les analyses qui ont été également faites de l'usage des sols font apparaître des éléments également préoccupants : les espaces artificialisés sont en augmentation, notamment entre 2000 et 2006 ; les surfaces recouvertes par des espaces naturels et les forêts c'est vrai sont stables, mais en revanche les surfaces agricoles sont en baisse constante depuis 1993. C'est un élément effectivement extrêmement important à prendre en compte.

Les mécanismes qui ont conduit à la formation des prix du différent foncier sont liés quand même à une évolution historique. Le rappel historique, c'est que dans les années 50-70, on a vu une mise en valeur de la Plaine orientale qui a induit une augmentation du prix de l'hectare des terres agricoles. C'est donc le fameux processus qui s'est initié aux années 60, on va dire. Puis, on a vu, au-delà des années 60-70, un boum touristique. Je vous le rappelle, dans ces années-là, on a vu le nombre de touristes multiplié par quatre, notamment de 1960 à 1970, et ceci a également induit un important phénomène spéculatif.

Et enfin, je vous le disais tout à l'heure, les années 2000 ont montré une forte augmentation des résidences secondaires. Et si la moyenne de la Corse se situe à 35 % (ce qui est d'ailleurs largement supérieur à la moyenne nationale dont je vous rappelle qu'elle est aujourd'hui de l'ordre de 10 %) sur l'ensemble du territoire, il faut savoir que dans certaines microrégions, je vous le disais tout à l'heure, on dépasse largement la barre des 50 %.

Donc voilà les quelques éléments qui font qu'aujourd'hui nous sommes en mesure, après avoir posé ce diagnostic, de nous interroger sur la pertinence de nos moyens d'action et de nos leviers d'action.

Dans la démarche, je voudrais également vous dire que si les ateliers ont pu parfois revêtir un caractère un petit peu formel et contraint, parce que nous avons voulu prendre le temps d'entendre, comme je vous le disais tout à l'heure, des experts, des témoins ou des techniciens qui ont pu nous éclairer avec des données très précises sur la situation. Nous avons voulu bien évidemment sortir du cadre trop contraint de ces ateliers et nous avons notamment pris en compte des contributions qui ont été amenées spontanément par un certain nombre d'organismes, soit associations, soit syndicats, soit d'ailleurs simples citoyens. Ces contributeurs ont fait valoir leurs analyses, soit qu'il nous les ait adressées par courrier ou qu'il les ait déposées sur notre site, soit qu'il les ait exprimées oralement à l'occasion de la journée de lancement.

J'ai souhaité rencontrer ces contributeurs. Je les ai rencontrés pour certains à l'occasion d'échanges bilatéraux. Je veux faire référence aux chambres consulaires, aux syndicats agricoles, aux représentants du monde agricole, aux représentants associatifs des associations de défense de l'environnement ou à des associations de citoyens. Je n'ai pas terminé de recevoir tout ce monde, je continue ces échanges, mais nous souhaitons que l'ensemble de ces contributeurs, en présence des élus, puissent participer à un séminaire qui se déroulera le 12 mars prochain en centre Corse et nous serons là sur un format qui sera un format de réunions semi-publiques. Nous ne serons pas en réunion publique, puisque seront invités ces contributeurs-là ainsi que les élus, mais nous serons déjà dans une configuration très élargie à l'occasion de laquelle nous pourrons en débattre sur la base des éléments que je viens de vous présenter.

Enfin, parce que nous considérons qu'élaborer une politique foncière et une politique du logement pour la Corse ne peut pas se faire sans les Corses, nous allons également organiser des réunions publiques. Inutile de vous dire que nous aurions souhaité que ces réunions publiques s'exercent sur des territoires aussi petits que possible, autant dire multiplier le nombre de réunions. Ceci étant extrêmement compliqué dans un délai contraint, parce que nous avons la volonté et nous nous y engageons de rendre compte de ces travaux ici devant votre assemblée avant la fin du mois de mai, de manière à ce que vous puissiez les uns et les autres délibérer et prendre les décisions qui s'imposeront et qui feront demain la politique foncière et la politique du logement de notre région.

Donc, de ce fait, pour les raisons de calendrier relativement contraint, les réunions publiques auront lieu en Haute-Corse, centre Corse et Corse du Sud. Nous en organiserons trois.

Si j'ai fait ce petit récapitulatif, c'est parce qu'il me paraissait important de vous dire que cet établissement public foncier ne peut pas être abordé de manière isolée par rapport à la réflexion qui est la nôtre dans le cadre des assises. Il doit être conçu, il doit être construit comme un outil au service de notre politique foncière. Il nous faut, je vous le rappelle, faire un certain nombre de pas en avant.

Je vous rappelle qu'à un désordre juridique quant au statut de propriété, on a effectivement répondu par la création du GIRTEC pour titrer de nombreux Corses aujourd'hui démunis des preuves de leur propriété sur la terre. Nous avons donc ce premier outil qui fonctionne, qu'il faut à mon avis, à mon sens, renforcer et auquel il faut donner certainement peut-être plus de moyens.

Nous avons également l'obligation d'inventer vite, très vite, un nouveau statut en matière de fiscalité des droits de succession à un moment où, je vous le rappelle, le bénéfice de l'arrêté Miot touche à sa fin. Nous avons également l'absolue nécessité d'inventer des mécanismes fiscaux destinés à freiner les phénomènes de spéculation foncière qui déstabilisent le marché et qui renforcent les conflits d'usage autour de la terre.

Nous devons également renforcer les outils financiers destinés à assurer une maîtrise publique du foncier afin de rééquilibrer le territoire et de rétablir une équité de traitement face à l'accès au foncier.

Il nous faut, bien évidemment, développer des outils publics d'aménagement, car en effet acheter ne suffit pas si les sols ne sont pas équipés pour accueillir les usages souhaités, qu'ils soient d'ailleurs agricoles, industriels ou résidentiels.

Et enfin, il nous faut également renforcer les réglementations et les outils d'urbanisme et de planification pour garantir le devenir de nos territoires urbains.

Il nous faut donc, pour me résumer, proposer un dispositif qui permettra de privilégier les Corses qui résident sur cette terre et qui leur permettra bien sûr d'accéder au logement de manière juste et équitable.

Je vais m'arrêter là sur les pistes de réflexion parce que la liste pourrait être fort longue et nous allons bien évidemment la compléter ensemble à l'occasion de nos prochains ateliers. Mais en fait, cette petite énumération n'avait pour autre but que d'attirer votre attention, je vous l'ai dit, sur le fait que la création d'un établissement public foncier ne doit être considérée que comme la mise en place d'un outil qui, parmi d'autres et avec d'autres, de façon coordonnée, doit servir une politique, la nôtre, la politique régionale, la politique de développement et d'aménagement.

Alors qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que l'outil se devra d'être construit exclusivement en fonction de la politique qu'il doit servir et ceci, vous l'avez bien compris, renvoie clairement à la question de la gouvernance de cet outil.

Le futur établissement doit-il être l'outil de la Collectivité Territoriale de Corse ? Je réponds oui ! Et si oui, alors la question de son pilotage, de sa gouvernance doit être pour nous fondamentale, c'est important.

Cela signifie aussi que cet outil doit être dimensionné, notamment au plan financier, de façon cohérente vis-à-vis de nos objectifs parce que si ce n'était pas le cas, l'impuissance à agir, par rapport aux besoins qui sont les nôtres alors même que nous aurions mis en place l'outil, jetterait le discrédit sur notre action. Nous devons donc avoir un outil à notre disposition qui nous permettra d'agir là où nous devons agir et dans la mesure où nous devons agir.

Enfin, cela signifie également, et vous l'avez bien compris, que cet outil ne saurait être mis en place sans que préalablement sa complémentarité avec les autres outils ne soit clairement définie.

Donc, les quelques arguments que j'ai développés là vous donnent déjà quelques indications sur la manière dont nous avons lu le décret qui nous était proposé par l'Etat.

Ce décret - et je ne vais pas rentrer dans le détail - vous l'avez vu, il se décompose en 17 articles. Moi, je vais me borner dans mon propos à attirer votre attention sur les principaux d'entre eux. Je vais les commenter rapidement et puis je vous dirai quelles sont les réactions et les propositions du Conseil Exécutif par rapport à ces articles.

L'article 1 précise que l'établissement public foncier qui nous est proposé sera un EPF d'Etat. Je reviendrai tout à l'heure dans mon commentaire sur ce point fondamental qui touche à la nature juridique même de l'outil et si on parle de la nature juridique de l'outil, eh bien cela induit notamment des considérations en termes de gouvernance et des conséquences importantes en termes de gouvernance.

L'article 2, c'est celui qui définit les périmètres et les objets d'intervention. Le périmètre, vous l'avez compris, c'est la Corse dans son entier, c'est ce que dit le décret. Et l'objet est très large parce qu'il prévoit la réalisation d'opérations destinées à faciliter l'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme. En fait, cela signifie que l'action foncière pourra être au service « de projets urbains, de projets de protection d'espaces naturels, de réalisations d'équipements, d'accueil d'activités économiques, touristiques ou encore d'habitats ». Bref, vous le voyez, l'objet est large, il est très large.

L'article 3, je passe rapidement, lui, précise les bénéficiaires de l'action de l'EPF ; pour l'essentiel, ces bénéficiaires sont les collectivités et l'Etat.

L'article 4 définit les moyens d'action juridique de l'établissement public foncier et là, j'attire votre attention sur la possibilité de bénéficier du droit de préemption urbain au sens du Code de l'urbanisme. Ce qui pose la question de l'articulation sur la gestion de ce droit avec les communes ou intercommunalités. Autrement dit, si je dois préciser là ma pensée, l'outil ne pourra fonctionner que parce que les communes lui auront délégué leur droit de préemption. Pour qu'elles le leur délèguent, aussi faut-il qu'elles puissent en disposer et pour qu'elles en disposent, aussi faut-il qu'elles soient dotées d'un document d'urbanisme type PLU.

Autrement dit, un outil, un établissement public foncier d'emprise régionale qui ne se trouverait finalement que face à un nombre extrêmement faible de communes dotées de ce type d'outil ne pourrait rendre le service de toute manière que vis-à-vis de ces communes-là ; les autres, tant qu'elles ne seraient pas dotées d'un document d'urbanisme faisant valoir de ce fait leur droit de préemption, ne pourraient donc pas y faire appel.

J'en viens à l'avis que vous propose le Conseil Exécutif. Cet avis, je voudrais vous dire qu'on l'avait déjà plus ou moins pressenti dès le mois de juillet dernier, pourquoi ? Parce qu'à ce moment-là, l'Etat nous avait soumis un projet de décret, un projet de texte et nous avons répondu. J'avais donc, au nom du Président du Conseil Exécutif, écrit à Monsieur le Préfet pour lui faire part déjà de nos remarques à ce moment-là.

D'abord, je rappelais dans mon courrier que la Collectivité Territoriale, conformément à une délibération du 28 mai 2009, devait se prononcer sur la nature de l'outil à mettre en place et notamment sur le choix définitif entre « Etablissement public foncier d'Etat » et « Etablissement public foncier local ». Je faisais simplement référence à la délibération que nous avons prise ici en mai 2009. Notre assemblée, à ce moment-là, avait missionné le Président du Conseil Exécutif pour qu'il étudie les deux hypothèses EPFE et EPFL.

Je fais remarquer que le texte qui nous est soumis tranche définitivement ce choix en proposant la constitution d'un Etablissement public foncier d'Etat. Auquel cas se pose véritablement la question de la gouvernance. Cet établissement est-il là au service de notre collectivité territoriale et de notre politique régionale ?

Dans le courrier que j'avais adressé ce 26 juillet dernier au Préfet, nous rappelions aussi le lancement des assises du foncier et du logement, et nous rappelions que ce travail en cours d'élaboration, à son aboutissement, serait de nature à éclairer et à enrichir le choix de constitution de cet établissement public foncier.

Or, je vous l'ai dit, votre assemblée se prononcera sur une première série de propositions à la session d'avril prochain, au plus tard en tout cas à la session du mois de mai prochain ; soit dans moins de 3 mois maintenant. Et il est bien évident que l'établissement public foncier fera partie des actions prioritaires sur lesquelles votre assemblée aura à se prononcer.

A ce moment-là, également au mois de juillet, nous demandions à l'Etat confirmation du budget de 30 M€ tels qu'inscrits au PEI et nous demandions également quelles étaient les modalités de cofinancement envisagées par les collectivités locales.

Je précise que ces questions n'ont pas, à ce jour, obtenu les réponses précises qui nous paraissent nécessaires et indispensables.

Ces éléments préalables étant rappelés et notamment la teneur du courrier que j'avais adressé à ce moment-là, à ce jour il me paraît également important de vous dire que, par ailleurs, il est nécessaire que nous obtenions des éléments d'analyse complémentaires indispensables. Quand je dis cela, je veux faire référence à l'étude de préfiguration, pourquoi ? Nous avons réalisé quelques investigations pour voir comment sur d'autres territoires les EPF existants ont été créés. Et à l'occasion de nos comparaisons, nous avons pu mesurer combien les études de préfiguration détaillées sont un point d'ancrage solide pour initier ce type de démarche.

Or, en l'état actuel, le document qui nous est transmis n'est pas suffisamment détaillé. Et il est d'autant plus important d'avoir ces études détaillées que cette approche affinée nous permettra de nous prémunir contre un calibrage économique qui ne serait pas réaliste face aux problématiques qui sont à traiter en Corse.

Je ne vais pas détailler, mais sachez d'ores et déjà, et je crois que cela a été mis dans le rapport, qu'aujourd'hui on nous propose une action foncière avec un objectif de production de 400 logements (objectif à atteindre en 4 à 5 ans), en gros à terme un budget d'investissement de 6 M€ qui a été calculé sur la base d'une charge foncière moyenne de 15 000 € par logement.

Or, premier point, chez nous, compte tenu du besoin estimé, la demande de production de 400 logements me semble nettement sous-évaluée par rapport aux besoins qui, je vous le rappelle, oscillent plutôt aux alentours de 700 à 800 logements.

Enfin, l'estimation de la charge foncière qui donne un budget de 6 M€, charge foncière de 15 000 € par logement, nous paraît très faible parce que nous avons connaissance d'un certain nombre d'opérations qui induisent des charges foncières qui oscillent souvent entre 20 000 et 30 000 €. Donc on se rend compte effectivement qu'il y a là un sous-dimensionnement.

Le décret nous propose par ailleurs un financement via la taxe spéciale d'équipement. Concernant cette taxe spéciale d'équipement, il est important de voir que d'abord on touche là à la question de la fiscalité. C'est un sujet majeur dont nous souhaitons nous saisir. C'est un sujet majeur d'autant plus qu'en matière de fiscalité par exemple, sans vouloir reproduire ce qui se fait ailleurs, le PFL des Landes a choisi de substituer à la taxe spéciale d'équipement un adossement sur les droits de mutation perçus sur le territoire. Et donc on voit bien qu'il y a peut-être un autre mécanisme fiscal et une autre recette fiscale à mobiliser que la taxe spéciale d'équipement.

J'en étais sur l'aspect financier. Tout cela pour vous dire que le montage financier mérite une évaluation extrêmement fine, qu'on ne peut pas fixer une taxe spéciale d'équipement de l'ordre de 10 € par habitant, alors que les écarts entre les régions parfois varient de 8 à 15, et que couper la poire en deux, parce qu'on sait que le maximum c'est 20 €, c'est trop simple, c'est trop facile, et que pour élaborer et pour jauger cette taxe spéciale d'équipement, il faut tenir compte de la situation économique de l'île et des questions de fiscalité sur lesquelles nous devons travailler.

C'est la raison pour laquelle, et je conclus Monsieur le Président, à partir des arguments que je viens de vous exposer, ce que nous vous proposons c'est :

Premièrement, parce que nous avons la volonté que cet outil voit le jour, c'est bien sûr de réitérer son accord sur le principe de la mise place d'un établissement public foncier en Corse. C'est le premier élément.

Deuxième élément : nous souhaitons solliciter l'Etat, afin que les éléments techniques et financiers d'expertises préalables, tels que je vous les ai décrits à l'instant, soient approfondis et afin qu'ils nous soient transmis dans la mesure où de telles analyses existeraient déjà.

Nous souhaitons également proposer qu'une commission de travail soit constituée associant l'Etat et les collectivités concernées ; commission qui pourrait travailler et rendre ses conclusions, je le répète, dans le cadre des travaux des assises du foncier et du logement. Et je précise que le rendu, et cela pourrait être précisé dans notre délibération pour être très clair sur notre volonté d'arriver et d'aboutir vite, ne pourrait pas excéder le mois de mai 2011.

En conséquence, en l'état actuel des choses, nous demandons de différer l'approbation du décret à l'issue des travaux proposés ci-dessus.

Intervention de Viviane BIANCARELLI

EPF

Merci Mme la Présidente.

La création d'un Etablissement Public Foncier pour la Corse constitue une étape importante pour la définition d'une nouvelle politique de gestion du foncier et d'aménagement du territoire dans la perspective d'un développement durable. Quand Dominique BUCCHINI en a fait la proposition, voilà maintenant plus de trois ans, sa réflexion partait du constat préoccupant qui se dégage de la situation économique et sociale de la Corse.

La fracture sociale qui ne cesse de s'aggraver au fil des mois, les dérives affairistes et mafieuses qui se nourrissent de la pression spéculative, la grande précarité et la pauvreté posent en

effet avec une acuité accrue la question du logement social. Pour s'attaquer à la fracture sociale, il est indispensable de favoriser l'accès au logement des ménages les plus en difficulté, ils sont plus de 20 000.

Pour notre part, nous n'opposons pas cette urgence, pour laquelle nous demandons un traitement prioritaire, à la volonté de préserver les espaces remarquables, à anticiper sur la nécessité de réserver suffisamment de terres à vocation agricole, la crise alimentaire nous y incite, et enfin à favoriser l'implantation d'entreprises sur des zones prévues à cet effet.

L'incidence sur l'emploi est évidente, la construction implique plusieurs corps de métiers et la création d'entreprises, pour peu que la politique de la CTC mette l'accent sur le développement du secteur secondaire, participerait du même objectif pour réduire le chômage par la création d'emplois stables et rémunérateurs.

L'EPF est donc un outil au service d'une politique et si effectivement celle-ci reste à définir, son opérationnalité ne doit pas non plus trop tarder. Les Assises du foncier et du logement nous apporteront dans un délai proche les éléments de réflexion utiles pour passer à la concrétisation. Une étude de préfiguration précise permettrait également de mieux l'accompagner.

L'EPF sera d'Etat, mais la composition proposée montre que la CTC sera un partenaire à part entière. La question fondamentale reste celle des moyens financiers mis à sa disposition. Dans ce partenariat, les Conseils généraux et les grandes collectivités ou communautés de communes seront également appelées à tenir toute leur place. L'anticipation sur les contraintes permettra de mieux démarrer, c'est pourquoi il faut éclaircir la question de la participation financière de chaque partenaire.

S'agissant du logement social, il est important de savoir si la perspective est de construire 400 logements qui s'ajouteront aux 300 déjà inscrits dans la programmation annuelle ou s'il s'agit de 400 logements en tout, ce qui en ferait seulement 100 de plus.

Dans le premier cas, à 700 logements construits annuellement, autrement dit 11 ans pour éponger le déficit d'aujourd'hui, avec 30 M€, l'EPF sera en difficulté.

Dans le second cas, il aurait les moyens mais passerait à côté de l'urgence sociale.

Il ne s'agit pas d'une simple bataille de chiffres. Il s'agit bien de calibrer l'outil, d'en définir précisément les objectifs, d'évaluer ses capacités financières et, bien évidemment, de vérifier l'adéquation entre ces deux éléments.

Enfin, nous resterons toujours vigilants à la question de la fiscalité. Le pouvoir d'achat des insulaires est déjà bien trop attaqué pour accepter de le voir encore grevé par une nouvelle taxe trop pesante. L'Etat préconise de fixer la Taxe Spéciale d'Équipement à 10 € par habitant, ce qui représente 50 % du montant maximum légal.

Ces 10 € représentent déjà les deux tiers de ce qui se pratique au maximum ailleurs, en sachant que le plafond est à 20 €. Nous ne pouvons pas négliger cet aspect et en tout cas accepter que le financement du logement social puisse reposer de manière inéquitable sur celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Encore une fois réduire la fracture sociale, autrement dit combattre la précarité et la pauvreté en Corse, passe par des mesures d'allègement de la fiscalité qui pèse sur les ménages, particulièrement ceux qui connaissent les plus grandes difficultés avec des salaires trop bas pour faire face à une cherté de la vie scandaleuse par bien des aspects.

Pour conclure, nous sommes convaincus que l'aboutissement de ce projet d'EPF, en tenant compte des remarques faites ici, permettra une vraie maîtrise du foncier en Corse. C'est pourquoi nous adhérons aux conditions que propose aujourd'hui le Conseil Exécutif, à savoir de renouveler notre accord de principe tout en reportant à une date raisonnable notre approbation afin d'y intégrer les éléments complémentaires que la commission de travail annoncée sera en mesure de produire.

Je vous remercie.

**Motion déposée par Mme Josette Risterucci
Suppression de postes dans l'Education Nationale**

CONSIDERANT l'augmentation des effectifs d'élèves constatée dans l'Académie de Corse, d'environ 300,

CONSIDERANT les annonces faites par Monsieur le Recteur d'Académie de suppression de postes à savoir :

- 18 enseignants dans le second degré.
- 15 enseignants dans le premier degré.
- 10 postes d'agents administratifs.

CONSIDERANT que l'Education Nationale doit être une priorité et nécessite des moyens humains au regard des missions à accomplir,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à Monsieur le Recteur de l'Académie de la région Corse de suspendre toutes décisions de suppression de postes.

Motion adoptée (abstention du groupe Rassembler pour la Corse).

**Motion déposée par Michel Stefani
Services Publics**

CONSIDERANT que l'ensemble des services publics sont actuellement confrontés à une réduction drastique des effectifs. Hôpital, Justice, Police, Finances, Douanes, Education Nationale, Pôle Emploi, Chambre Régionale des Comptes, Directions Départementales Interministérielles et même collectivités locales,

CONSIDERANT que cette politique dogmatique appelée RGPP se traduit par des restructurations qui dégradent les conditions de travail des agents et la qualité de leurs missions,

CONSIDERANT que, derrière les chiffres, il y a des patients en attente de soins, des classes surchargées et plus généralement des usagers exaspérés et des personnels au bord de la rupture,

CONSIDERANT les déclarations du ministre du budget annonçant 100 000 nouvelles suppressions d'emplois pour les 3 années à venir pour la seule fonction publique d'Etat,

CONSIDERANT que cela signifie en Corse la perte de près d'un millier d'emplois sur une période de 6 ans,

CONSIDERANT que la Corse est fortement affectée par le chômage, la précarité et la pauvreté,

CONSIDERANT la progression d'actes violents et délictueux,

CONSIDERANT que des négociations sont engagées avec le gouvernement sur la résorption de la précarité dans la fonction publique concernant donc plusieurs milliers de postes en Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE un bilan de la mise en place au 1er janvier 2010 des nouvelles Directions Départementales Interministérielles.

DEMANDE que les engagements pris par l'Etat de revaloriser la prime de transport pour 2010 soient respectés même si cette revalorisation quasi symbolique de +0,5% (indexation de l'IFT sur le point d'indice fonction publique) relève du symbolique.

Motion adoptée (abstention du groupe Rassembler pour la Corse).

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

En l'honneur de Monsieur l'Ambassadeur de la République de Cuba

Ajaccio, 10 février 2011

**Excellence, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Député-Maire,
Mesdames et Messieurs les élus Mesdames, Messieurs, Chers amis,**

Monsieur l'Ambassadeur, je suis particulièrement heureux de vous souhaiter, à vous-même et à la délégation qui vous accompagne, la bienvenue. J'avais eu la joie de vous rencontrer en septembre dernier, dans l'atmosphère fraternelle de la Fête de l'Humanité, et votre visite confirme tout l'intérêt que vous portez à la Corse ; croyez-le, nous y sommes sensibles.

Si, par la distance la « Grande Île » est loin de la Corse, elle en est proche, vous le vérifierez, par le cœur et les pensées.

Non seulement parce qu'entre insulaires nous partageons un comportement et une perception propres, un rapport à l'espace et au temps particuliers, une « dimension topopsychologique » que l'on nommera « iléité »¹ ; ou parce que l'aura de la culture cubaine, synthèse assez prodigieuse d'apports Amérindiens, Espagnols, Africains, a enrichi notre imaginaire, au travers de la musique et de la littérature ; mais aussi, parce que, voici plus de cinquante ans, en renversant le dictateur BATISTA, la Révolution Cubaine démontrait à tous les peuples d'Amérique Latine, la possibilité de lutter contre la misère, le retard économique et la dépendance. A travers vous, c'est à votre peuple que nous rendons hommage aujourd'hui.

Je ne puis énumérer ici les nombreux succès obtenus qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'alimentation, de l'espérance de vie et des conditions de vie en général ; Cuba a donné l'exemple en Amérique latine pour la recherche, le savoir, mais aussi pour l'accès au sport et à la culture, l'égalité des sexes, notamment salariale.

Ces incontestables réussites sociales seraient encore plus solides si Cuba ne subissait, depuis 1962, les lourdes conséquences du blocus économique, commercial et financier, organisé par les Etats- Unis à la suite de la nationalisation des compagnies Américaines. Cet embargo, qui pénalise la population et viole les droits du peuple Cubain, a aussi des répercussions sur les firmes étrangères et sur les projets de coopération internationaux.

L'Assemblée générale de l'ONU s'est à nouveau prononcée pour la levée du blocus contre Cuba sans, pour l'instant, être véritablement entendue.

Nous espérons encore que le Président Barak OBAMA, dont l'élection avait suscité un grand espoir d'ouverture et de « normalisation » entre les deux pays fasse en sorte de lever ce blocus, comme nous espérons qu'il fera fermer la base de Guantanamo ; nous demandons aussi la libération des cinq Cubains injustement incarcérés depuis 1998 dans les prisons des USA et en faveur desquels se développe une campagne internationale.

Voyez-vous, parmi les choses qui, au-delà des distances géographiques et des différences de contexte historique, nous touchent, nous Corses, la capacité de résistance que Cuba démontre quotidiennement n'est pas la moindre. La résistance victorieuse de tout un peuple, durant un demi-siècle, à un Empire ! le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le goût de l'indépendance, la volonté d'agir en nation responsable, ce sont des valeurs qui parlent aux Corses, à tous les Français, bien au-delà des clivages politiques.

Cuba est aussi l'objet d'une campagne permanente et virulente de dénigrement, tellement outrancière parfois qu'on pourrait douter de son efficacité.

¹ Cf. Anne Meistersheim – Territoire et insularité – le cas de la Corse- Publisud-Paris, 1991-citant A. Moles- p.204

Ai-je besoin de rappeler que nous ne concevons pas le socialisme sans la démocratie ? Que nous ne dissociions pas égalité et liberté ? Qu'enfin les libertés de circulation, d'association, d'expression que nous revendiquons pour nous, nous ne saurions les dénier à d'autres ? Mais, franchement, nous pouvons nous interroger sur les raisons de la stigmatisation dont Cuba fait l'objet ; l'amplification des faits par rapport à d'autres pays, dans lesquels, comme le constate le dernier rapport d'Amnesty International, les droits humains sont tous les jours bafoués ; le silence des médias dominants sur les progrès accomplis ainsi que sur l'action humanitaire que mènent les Cubains de par le Monde dans le domaine médical ou les programmes d'alphabétisation.

Il faut souhaiter que l'Union Européenne, affirmant son indépendance à l'égard des Etats-Unis, et en cohérence avec le vote à l'ONU de ses Etats membres, supprime – comme le demande d'ailleurs l'Espagne - l'obstacle que constitue la « position commune » de 1996, et approfondisse enfin le dialogue avec Cuba, reconnu comme un partenaire légitime.

Si Cuba subit ce traitement discriminatoire, n'est-ce pas aussi parce qu'il tente une alternative au modèle économique et social libéral ?

Il est vrai, Monsieur l'Ambassadeur, que Votre pays poursuit l'ambition d'édifier un modèle différent de société.

Explorant une voie originale de développement, vous avez, avec le Venezuela, la Bolivie, le Nicaragua, créé l'ALBA – l'Alternative Bolivarienne pour les Amériques- espace d'échanges solidaires non marchands où chaque Etat donne ce qu'il a et reçoit ce dont il a besoin, une logique contradictoire avec les accords de libre échange imposés partout dans le monde au nom de l'idéologie libérale, aujourd'hui en pleine crise.

Depuis plusieurs mois se déroule chez vous un grand débat national sur le devenir de l'économie et de la société. C'est un moment très important de l'Histoire de Cuba, qui suscite beaucoup d'espoir dans la population car il vise, tout en consolidant les conquêtes sociales, à développer l'économie, en un mot à améliorer la qualité de la vie dans son ensemble.

Nous sommes nombreux à penser que votre pays relèvera victorieusement le défi et développera son projet de socialisme du 21ème siècle.

Sur le plan diplomatique, on doit se réjouir de la reprise, depuis décembre 2010, de la coopération bilatérale Franco-Cubaine, suspendue depuis 2003. Les deux pays s'engagent à "promouvoir les échanges dans les domaines jugés prioritaires et mutuellement avantageux", tels l'agriculture, la santé, l'environnement, la recherche scientifique, l'enseignement du français et les domaines culturel et artistique. Cette accord facilitera l'accompagnement des projets menés par les Collectivités Territoriales Françaises, coopérations encore trop peu nombreuses et qu'il convient d'encourager.

A ce titre, je me réjouis, bien entendu, des relations culturelles engagées avec la Commune d'Ajaccio et la Maison Bonaparte et J'espère fortement que ces échanges en préfigurent d'autres, tant il m'apparaît évident qu'entre insulaires de bonne volonté, nous avons du chemin à faire ensemble.

Je vous remercie

SESSION DES 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2011

Allocution d'ouverture du Président Dominique BUCCHINI

Mes chers collègues,

J'ai pris l'habitude, au début de chaque séance, d'assortir mon propos introductif par une brève évocation de l'actualité.

Depuis notre précédente réunion les évènements se sont succédé avec autant d'importance que de rapidité, mais aussi, hélas, de gravité.

Je devrais commencer par le véritable cataclysme qui a submergé une partie du Japon. Personne ne peut demeurer insensible aux terribles souffrances endurées, avec un courage impressionnant, par le peuple nippon. Et je crois, mon cher Paul, que notre Collectivité s'honorera à manifester -même de façon symbolique- la solidarité de la Corse auprès des régions les plus touchées.

Je voudrais, également, évoquer les soulèvements populaires en Lybie, au Proche et au Moyen Orient. Depuis trois mois, des hommes et des femmes, qui sont parfois nos voisins, qui sont en tout cas nos frères en humanité, luttent pour la démocratie, pour leur dignité, pour plus de justice sociale. Sachons donc écouter leurs espérances et comprendre leurs attentes. J'ajoute que, sans vouloir porter de jugement sur l'opportunité de l'intervention militaire en Libye, nous pouvons avoir une pensée pour les soldats français et étrangers qui effectuent leur mission dans ce pays.

J'aurais volontiers parlé, aussi, des élections cantonales. A travers la montée de l'abstention et de l'extrême-droite apparaît une désaffection préoccupante envers les institutions. Lors de ce scrutin, nos concitoyens ont exprimé bien des inquiétudes et des souffrances. Pour leur redonner confiance, de nouveaux types de réponses doivent être imaginés, et il nous appartiendra de les construire en-dehors de toute démagogie.

En Corse, trois de nos collègues, Pierre GHIONGA, Marcel FRANCISCI et Jean-Christophe ANGELINI, ont été brillamment élus ou réélus dans leur canton et je tiens à les en féliciter. J'y associerai bien volontiers Jean-Jacques PANUNZI, car il vient d'être renouvelé à la présidence du Conseil Général de la Corse-du-Sud.

Mes chers collègues, le seul combat légitime qui vaille pour exprimer ses idées, et pour les faire gagner, il se mènera toujours dans les urnes et au moyen du suffrage universel.

Mais vous comprendrez que mon allocution restera, aujourd'hui, centrée sur un évènement tragique, qui frappe notre Collectivité comme il a endeuillé toute une commune et un département. Le soir du premier tour des élections cantonales, Dominique DOMARCHI, maire de Sant'Andrea di Cotone, et proche collaborateur du président du conseil exécutif, a été assassiné devant sa maison.

En me rendant sur place, j'ai pu partager l'émotion et l'indignation de la population. Depuis cette tribune, je m'en tiendrai à réaffirmer certaines valeurs : elles devraient être élémentaires pour la vie en société ; et elles seront, aussi, fondamentales pour notre vivre ensemble démocratique.

Avant toute chose, la première des valeurs est celle du respect de la vie humaine. Son caractère sacré doit rester inviolable et il n'est jamais inutile de le rappeler : en Corse comme ailleurs, aucune cause ne mérite la mort d'un homme. La sauvagerie de ce crime, comme de tant d'autres hélas, nous montre pourtant, que chez certains individus, le prix de la vie ne mesure plus grand chose... Au fur et à mesure que la Corse s'enfonce dans une spirale de violences, la vie humaine ne cesse de se dévaluer. Prenons-garde à ce que le meurtre ne s'impose pas, ici, comme un moyen parmi d'autres de régler ses différends.

Et je n'insisterai pas sur les ravages causés par le culte des armes : chaque meurtre est en soi une lâcheté méprisable ; mais quel honneur peut-on trouver à frapper ainsi de dos, dans l'obscurité, des gens sans défense ?

Cet assassinat doit nous interpeller, aussi, sur les risques de banalisation du crime. A force de se succéder, les homicides se banalisent pour devenir des faits divers. Un meurtre a vite fait d'en effacer un autre, et ainsi la société corse assiste, impuissante, à son délitement progressif. Prenons bien garde à ne pas laisser s'installer dans notre île un climat de fatalisme mais aussi de confusion ; car dans ce contexte de crise morale, économique et sociale, il ne pourrait que faciliter, inévitablement, des passages à l'acte ultérieurs. Au contraire, après chaque assassinat, notre premier réflexe doit toujours être de consolider la digue humaine de l'opprobre et de l'indignation.

Ma troisième réflexion, enfin, concerne le respect de la démocratie. Qu'elles qu'aient été les intentions des meurtriers de Dominique DOMARCHI, un fait marquera l'inconscient collectif: un élu a été froidement assassiné dans sa commune, le soir d'un scrutin. Alors que ces élections cantonales ont connu en Corse une forte participation civique, suscitant des candidatures de tous âges et toutes sensibilités, cet évènement de notre vie publique aura été souillé par le sang. Jamais le meurtre d'un élu n'aura, en Corse, empêché notre démocratie locale de s'affirmer, dans son enracinement comme dans sa légitimité.

Mais, trop nombreux restent encore ceux qui exercent leur mandat, ceux qui se dévouent à l'intérêt général, en subissant des pressions quotidiennes. Menaces qui restent la plupart du temps verbales, peut-être ; mais menaces qui, dans ce climat de violence, revêtent incontestablement une toute autre résonance. Aussi, mes chers collègues, devant cette escalade insupportable, une seule réponse collective s'impose. Nous ne pouvons plus accepter ce type de pression sur les représentants du peuple. Loin de les intimider, au contraire, ces pressions doivent renforcer la détermination des élus à agir !

C'est dans cet esprit que je renouvellerai, en votre nom à tous, nos condoléances les plus émues à la famille du regretté Dominique DOMARCHI, à son épouse, à ses enfants et à son petit-fils Dominique. J'exprimerai également toute ma sympathie à notre ami Paul GIACOBBI, qui partageait de longue date avec le défunt amitié et engagement politique. Qu'il soit également assuré, dans ses fonctions de Président du Conseil Exécutif, du soutien résolu de notre Assemblée, pour continuer sans faiblir l'œuvre collective de cette mandature.

Je vous demande d'observer une minute de silence.

Question orale de Marie-Jeanne Fedi Service public postal

Monsieur le Président,

De nouveau, nous sommes contraints de revenir sur le dossier de la Poste et du maintien du service public postal sur notre île.

Depuis le début de la mandature, nous sommes intervenus à plusieurs reprises afin d'exprimer notre vive opposition aux réformes que la Poste applique et qui nuisent tant aux usagers qu'aux salariés de l'entreprise.

En juillet dernier, nous déposons une motion pour le maintien des activités du bureau de Poste de Figari. Suite à son adoption, le directeur régional de la Poste nous avait assuré de sa volonté de préserver les emplois et la qualité du service dans l'extrême sud.

Par la suite, constatant que la Poste continuait à appliquer sa politique de restructuration, nous déposons, avec l'ensemble de la majorité, une motion demandant un moratoire en assurant l'arrêt immédiat et vous mandatant auprès du directeur régional de la Poste afin d'organiser une concertation entre les élus, la direction de la Poste et les syndicats afin de garantir le développement d'un véritable service postal en Corse.

La direction régionale s'est alors fait le relais de la direction nationale pour présenter le contrat de présence postale territoriale 2011-2013 et souligner, dans ce cadre le renforcement du rôle des CDPPT.

Certes. Pourtant, les faits sont bien peu rassurants. A Sartène, après avoir annoncé la suppression du poste de receveur, la direction, sous la pression de la population et des élus, déclare maintenir **temporairement** l'actuel receveur dans un poste de *responsable*. Par ailleurs, la presse dénonçait le 22 mars dernier, la désorganisation totale de l'accueil dans les agences postales des Deux Sevi. S'agit-il bien là de la volonté de concertation et de préservation de la qualité de service dont se réclamait la direction de la Poste ?

Dans ces conditions, pouvez-vous, Monsieur le Président, nous informer de la réalité de la concertation entre la Collectivité Territoriale et la direction de la Poste et du réel engagement de cette dernière à maintenir un service postal de qualité et à garantir les bonnes conditions de travail de ses salariés ?

Je vous remercie.

Intervention de Michel Stefani Stratégie européenne

La réflexion à laquelle nous invite ce rapport dépasse pour partie son énoncé puisqu'il s'agit de définir, dans un contexte exceptionnel à bien des égards, une stratégie couvrant une programmation sur une dizaine d'années. A l'évidence la Corse doit pouvoir ainsi accéder à la place qui lui revient en Europe. Cela suppose effectivement que la CTC, passe d'une implication « essouffée » à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique originale et créative de développement, de cohésion économique, sociale et territoriale, de préservation environnemental. L'élaboration de cette stratégie en vue de finaliser la vision politique du territoire doit être aussi l'occasion, en raison même du principe européen de subsidiarité, de décliner politique respectueuse des choix de la CTC et par la même de pouvoir adapter des orientations et décisions de l'UE.

En conséquence il s'agit de faire valoir d'autres principes, d'autres visions, moins d'allégeance certainement, en se situant d'emblée, non pas dans une remise en cause de l'Union Européenne en soi, mais dans une démarche tirant les enseignements de l'expérience telle que les Traités et autres stratégie de Lisbonne et de Göteborg, les bonnes gouvernances et autres régulations de Bâle ont produit. L'Europe, politique et sociale, reste à faire le Marché Unique lui est fait.

Cet examen montre des déséquilibres sociaux énormes, des régions et des sociétés en concurrence permanente où les plus faibles décrochent davantage au profit de quelques unes mieux loties, une Europe à deux vitesses en somme avec les bons élèves d'un côté et les mauvais de l'autre les PIGS (Portugal, Italie, Grèce, Spain), privés de solidarité mais pas d'austérité. Pour preuve, s'il en fallait une, la réduction programmée du budget européen à moins de 1% du RNB au profit des marchés financiers qui prendront le relai au prix fort de l'insuffisance du cofinancement solidaire. Comme ils le font déjà !

Cette Europe de la stratégie de Lisbonne coûte aux peuples par la réduction des budgets publics et plus encore demain avec la perte de souveraineté, donc de démocratie, qui se profile dans l'obligation envisagée de soumettre les budgets des Etats à l'approbation d'une commission européenne non élue. Dans un contexte international de crise profonde du système capitaliste ces principes ont été à l'origine des crises antérieures, comme de la crise actuelle au risque de la prolonger si la trajectoire ne change pas.

Comment ne pas voir en effet que les fonds structurels européens sont devenus des budgétisations forcées soit pour pallier tant bien que mal, et plutôt mal que bien, l'impact des contradictions de la construction européenne, soit pour accentuer les logiques relayées évidemment par les politiques gouvernementales et mener à terme à une abdication des Etats, des régions, des collectivités territoriales face aux exigences des opérateurs financiers.

Ce constat de faillite, qu'il s'agisse d'industrie, d'éducation, de R&D, d'emplois, d'investissements, d'agriculture, d'énergie, de protection sociale, est à l'opposé d'une vision qui en crédibilise les causes. Par conséquent on ne peut dire et écrire : « Dix ans après son adoption, la stratégie de Lisbonne est un échec » et en même temps élaborer une stratégie dite « Europe 2020 » qui ne fait que reprendre et prolonger la stratégie de Lisbonne en l'aggravant.

Il y a donc bien une urgence et une capacité pour la CTC non pas de redorer un blason terni ou de saisir une opportunité financière mais bien de faire valoir auprès des instances européennes, son originalité et ses capacités à élaborer une politique créative, réellement innovante des politiques communautaires déclinée ici avec des mécanismes adaptés et porteurs sur le long terme. Pour cela, il ne faut pas se précipiter dans l'alignement.

Qu'il s'agisse « d'Europe 2020 », du « Semestre Economique », du « 5ème rapport sur la politique de cohésion », des Avis du Comité de Régions, ou encore du « Pacte de l'Euro », tout le monde sait bien que l'ensemble de ces perspectives à caractère réglementaire n'ont d'autre finalité que de mettre en œuvre le Pacte de coordination améliorée des politiques économiques dans la zone euro de l'UE.

L'exemple du 5^{ème} rapport est significatif. Il découle de « *l'adoption de la stratégie d'Europe 2020* »¹ qui elle-même est « *le prolongement de la stratégie de Lisbonne* »² ou encore du projet d'avis du Comité de Régions de décembre 2010³ en parfaite osmose avec « *les instruments de gouvernance économique que prévoit le traité de Lisbonne* », toute cette littérature poursuit la mise en place d'une Europe ultra libérale qui a fait les preuves de son échec.

La France d'ailleurs a émis des préoccupations sur la stratégie d'Europe 2020⁴ au regard :

- des délocalisations et de l'avenir du secteur industriel en France largement dépendant des stratégies des groupes, des banques, des choix d'investissements en R&D et formation, le tout orienté vers plus de rentabilité, de compétitivité voire « d'une économie de la connaissance » entraînant de facto une liquidation de l'industrie au profit du tertiaire.
- de la place du secteur financier dans l'économie qui privilégie les activités et les secteurs d'activité les plus prometteuses comme le logement de luxe, le tourisme de luxe, le secteur marchand, les partenariats publics-privés, sans compter la dette publique de l'Etat et des collectivités territoriales pour ce qui est de la mise en concurrence du rendement du capital
- de l'emploi préoccupation première au moment où la crise a pour conséquence d'augmenter le chômage qui atteint aujourd'hui 10% de la population active, 15% en Corse soit plus de 32% pour la seule année 2010 pour les jeunes de – 25 ans⁵.
- du système de protection sociale notamment la modification du système des retraites, de la dépendance, de la santé, dont les déficits sont aggravés par la crise, le chômage, le désengagement patronal, les défiscalisations et les exonérations, et les réformes budgétaires des collectivités.

Ces axes, la CTC peut les reprendre dans la programmation de sa politique de cohésion 2014-2020 en affirmant de nouveaux critères d'éligibilité à partir du cadre de statut de transition.

Inversement s'en tenir au Pacte de coordination des politiques économiques ne le permet pas. Ce pacte reprend, en effet, les dispositions antérieures, notamment celles provenant du réexamen du budget de novembre 2010⁶, qui préconisent un CSC (Cadre Stratégique Commun) et subordonnent conditionnellement les fonds européens (le Fonds de cohésion, le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le

développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour la pêche (FEP), à la déclinaison rigoureuse par les régions des politiques de surveillance, de rigueur, de compétitivité et d'application du pacte de stabilité assorties désormais de sanctions budgétaire inquiétantes⁷, pour ne pas dire scandaleuses, même pour le comité des Régions ouvertement allégeant⁸.

Et que dit le 5^{ème} Rapport sur la politique de cohésion 9: *Comme indiqué dans le réexamen du budget de l'Union, il convient entre autres de concentrer les ressources sur les ambitions et les objectifs de la stratégie «Europe 2020», de veiller à ce que les États membres s'engagent sur la réalisation des réformes nécessaires à la réussite de la politique et d'accroître l'efficacité de celle-ci par des actions davantage axées sur les résultats...Il est par conséquent possible d'associer plus étroitement la politique de cohésion à la politique économique de l'Union...*

Premièrement, de nouvelles dispositions sur la conditionnalité incitant les États membres à accomplir des réformes seraient introduites à l'appui du nouveau système de gouvernance économique. Les États membres seraient tenus de procéder aux réformes nécessaires à la bonne utilisation des ressources financières...Sur cette base, des conditions contraignantes particulières seraient arrêtées avec chaque État membre et/ou région (en fonction du cadre institutionnel) dans les domaines ayant un rapport direct avec la politique de cohésion et seraient énoncées au début du cycle de programmation ...**Du respect de ces conditions pourrait dépendre le versement des ressources prévues au titre de la cohésion soit au début de la période de programmation, soit lors d'un réexamen durant lequel la Commission évaluerait les progrès réalisés dans l'accomplissement des réformes convenues....**

Deuxièmement, l'application des sanctions et incitations financières liées au Pacte de stabilité et de croissance a, jusqu'à présent, été limitée aux interventions du Fonds de cohésion. La Commission a proposé de l'étendre au reste des ressources budgétaires de l'Union en tant que levier complémentaire destiné à garantir le respect de conditions macroéconomiques fondamentales dans le contexte du volet correctif du Pacte. Les États membres enfreignant les règles du Pacte devraient être incités à s'y conformer par des mesures prévoyant la suspension ou l'annulation d'une partie des crédits qui leur sont ou leur seront alloués sur le budget de l'Union,....

D'autres pistes susceptibles de renforcer encore l'efficacité de la politique de cohésion doivent être étudiées. C'est ainsi, par exemple, qu'une « réserve performance » pourrait être constituée à l'échelon de l'Union afin d'encourager la poursuite des objectifs de la stratégie «Europe 2020» et des objectifs nationaux qui s'y rapportent: une partie limitée des ressources budgétaires affectées à la politique de cohésion serait mise de côté et allouée, à l'occasion d'une évaluation à mi-parcours, aux États membres et régions dont les programmes contribueraient le plus – par rapport au moment où ils ont été instaurés – à la réalisation des objectifs pour 2020. »

Telle est la réponse de la Commission Européenne aux préoccupations des peuples avec des résultats connus en Grèce, en Irlande, en Grande Bretagne et au Portugal... En deux mots la carotte et le bâton. Il est d'ailleurs effarant de constater que cette politique est conduite au nom d'une croissance « intelligente », « durable » et « inclusive » pour encourager une économie créatrice d'emplois favorisant « la cohésion sociale et territoriale ». Pour en mesurer la portée il suffit de se référer aux 4 points du Pacte de coordination améliorée des politiques économiques :

-Premier point : encourager la compétitivité, notamment par l'alignement de l'évolution des salaires et de la productivité par comparaison avec les principaux partenaires commerciaux.

On sait ce que cela veut dire : augmenter les gains de productivité en décloisonnant toute réglementation du travail mais veiller à ce que ces gains de productivité n'aillent pas trop au travail, à commencer par le secteur public en raison de son effet de signal. On ne voit plus là dedans où se situeraient les négociations collectives, le soit disant dialogue social, l'indexation des salaires sur les prix, la durée légale du travail etc.

Par contre il y a l'injonction à la « modération salariale », « l'ouverture » forcée à la concurrence de tous les secteurs y compris les industries de réseaux (énergie, eau, transports, poste), les horaires de travail dans le commerce, la politique de l'exportation et sa contrepartie assurée de taxation des importations par une TVA sociale impactant le pouvoir d'achat en plus de la modération salariale, le low cost au détriment des opérateurs locaux et publics. La demande intérieure et publique est de la sorte comprimée au détriment de la croissance et de la durabilité selon la logique des trois « D »¹⁰ avec en prime la directive « services »

-Second point : *encourager l'emploi en rendant le travail plus attrayant.*

Comprenez « employabilité, « flexicurité », déplacement de la fiscalité du travail vers la consommation par la fiscalité directe type TVA sociale, les allègements fiscaux, le financement des R&D à coup de crédit d'impôts et de budgets publics sans grands retours pour les collectivités.

Bien sûr on reste ambitieux et Europe 2020 parle d'un *taux d'emploi à 75 %*, d'un allègement du lourd « *fardeau administratif pesant sur les entreprises* ». Mais de quel emploi parle-t-on ? Entre 2000 et 2008 la stratégie de Lisbonne prétend avoir créé 18 millions d'emplois en Europe : c'est faux, on arrive à peine à 10 millions et le reste sont des emplois précaires. La Commission reconnaît elle même que le bilan est plutôt négatif en raison du basculement dans la pauvreté est lié à cette précarisation du travail¹¹. La Corse chacun le sait est en première ligne.

En outre l'intégration du second revenu, notamment pour l'emploi féminin, restera un vœu pieux en matière de qualification si on s'en tient à des mesures comme : « *créer une journée européenne de l'égalité salariale, organisée tous les ans, qui aurait le mérite de montrer combien de temps les femmes doivent travailler de plus que les hommes pour gagner autant qu'eux* »¹².

En revanche on est sûr que l'allègement « *du fardeau administratif pesant sur les entreprises* » déréglémentera ce qu'il reste du droit du travail, pour réduire autant que possible « les coûts du travail », vider l'assurance chômage et les caisses de retraite, parachever la privatisation de la formation professionnelle. Cette orientation trouve dans le rapport Cotis¹³, la contradiction la plus édifiante montrant que le coût du capital plombe les entreprises, en intérêts et en dividende.

-Troisième point : *contribuer davantage à la viabilité des finances publiques, notamment en ce qui concerne la dette publique ainsi que les systèmes de retraites et de sécurité sociale.*

Europe 2020 contient donc cette relative nouveauté en matière de discipline budgétaire à savoir : l'inscription dans le marbre constitutionnel de l'obligation pour les Etats de présenter leurs budgets à la Commission garante du pacte de stabilité. C'est la certitude que les intérêts financiers seront payés quoi qu'il arrive par l'austérité, la réduction des budgets sociaux, des retraites, de la protection sociale. Le texte ne laisse aucun doute : « *L'assainissement budgétaire et la viabilité financière à long terme devront aller de pair avec d'importantes réformes structurelles, notamment dans les domaines des retraites, des soins de santé et des systèmes de protection sociale et d'éducation* »¹⁴. Même le très libéral Comité des Régions s'érige contre ce diktat du lobby patronal et financier européen¹⁵.

Au bout de cette affirmation il sera possible de pénaliser une région, un territoire, par la suspension ou l'invalidation des bénéficiaires du prélèvement européen parce que l'Etat de tutelle serait déclaré en « faute budgétaire ». Le poids de la sanction pèsera alors sur les citoyens, les travailleurs et les entreprises de la collectivité, tout en parlant de politique de cohésion, de croissance, et de coopération territoriale. Imaginer des relations extérieures dans ces conditions peut s'avérer compliqué pour le moins. Surtout quand il s'agit de régions comme les îles que l'ont dit affectées par « des handicaps naturels permanents ».

Des voix nombreuses s'élèvent pour refuser d'inscrire le pacte de stabilité dans les constitutions nationales des Etats de l'UE et réclamer la taxation des revenus financiers. Cette contribution permettrait de soutenir la politique de cohésion, économique et sociale, la SRI (Stratégie Régionale de l'Innovation) des régions qui « souffrent de handicaps naturels graves et permanents »

de financer les transferts nécessaires à leur harmonisation. La CTC peut ajouter sa voix et faire entendre à Bruxelles qu'elle défend cette inscription en lieu et place du FESF (Fonds européen de stabilité financière).

Le quatrième point de cette prétendue Coordination améliorée des politiques c'est justement *le renforcement de la stabilité financière*.

Depuis Maastricht toute une réglementation a vu le jour : Bâle I, puis Bâle II, maintenant Bâle III ; et puis Solvency I, Solvency II. Des garanties ont hypothéqué le tiers du PIB européen, plus de 3200 milliards d'Euro au printemps 2010 sans aucune contrepartie, sans empêcher les crises et encore moins la finance de mettre à genoux les Etats. Le développement et l'investissement sont en recul alors que la pauvreté augmente avec le chômage proportionnellement à la distribution des dividendes reversés par les banques qui ont déjà trouvé les moyens pour contourner toutes les nouvelles réglementations¹⁷.

Plus grave encore cette stabilisation financière vise à entériner *ex ante* l'éclatement de crises financières, mais pas du tout à les empêcher, en endettant toujours plus l'Europe auprès des marchés financiers puisque le FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière) doté de 250 milliards d'euro doit être porté à 500 milliards d'euro dès 2013¹⁸. Dès lors comment soutenir qu'il y a « une impérieuse nécessité de démontrer que la Corse est capable de suivre ces objectifs [d'Europe 2020] dès à présent pour préparer l'avenir »

Comment ne pas se rendre compte, quand on étudie cette nouvelle stratégie de Lisbonne, qu'elle reprend les injonctions de la Table Ronde des Industriels Européens, lobby patronal très puissant, dans le programme du *ERT's Vision for a competitive Europe in 2025 (Vision pour une Europe compétitive en 2025)*²⁰.

Voilà pourquoi, c'est une « impérieuse nécessité » pour la CTC, pour la France et les peuples européens de faire entendre une autre voix favorable à une véritable politique de cohésion sociale. En ce sens, il faut redéfinir et renforcer le rôle et la présence de la CTC à Bruxelles et préparer une programmation qui en soit la traduction. Et les possibilités existent.

Le 5ème rapport sur les politiques de cohésion dit explicitement que « *il faudra donc veiller à ce que les États membres et les régions concentrent les ressources nationales et celles de l'Union sur un petit nombre de priorités définies en fonction de leurs problèmes spécifiques [...] En fonction du financement apporté par l'Union, les pays et régions seraient tenus d'adapter le nombre de leurs priorités. Les États membres et les régions recevant un financement moindre devraient allouer la totalité de leur enveloppe budgétaire à deux ou trois priorités [...] Cette concentration thématique ne devrait cependant pas empêcher les États membres et les régions d'expérimenter et de financer des projets novateurs. L'affectation de fonds en faveur de groupes cibles ou de stratégies expérimentales (comme le développement local) pourrait aussi être envisagée, éventuellement sous la forme de subventions globales tandis que ceux qui bénéficient d'un financement plus élevé pourraient en sélectionner davantage* »²¹

La loi de janvier 2002 comme la loi constitutionnelle 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République a introduit par l'article 72 alinéa 4 le *droit à l'expérimentation* des politiques publiques. Rien ne s'oppose ainsi à ce qu'elles soient réellement innovantes et maintenues après évaluation au niveau local. La CTC peut donc fixer des priorités essentielles définies avec les citoyens, les acteurs sociaux, économiques et politiques.

Dans ce cadre, la SRI (Stratégie Régionale de l'Innovation) qu'elle doit élaborer peut reposer sur les actions suivantes que nous proposons d'intégrer au rapport :

1) « UN POLE INVESTISSEMENT ET EMPLOI »

Il est effectivement inconcevable, sinon inacceptable dans le contexte social et économique que nous connaissons, de subir le dégageant d'office des fonds européens et de ne pas profiter du statut de

« transition » en matière de critère d'éligibilité. Comme cela est proposé dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec le dispositif Corse Eco Solidaire, il faut parvenir à mobiliser ces fonds et pour cela conduire **une stricte évaluation de leur utilisation. C'est le seul moyen d'éviter le gaspillage et l'abus.** Après évaluation, une partie des soldes dégagés pourrait être alloués à un Fonds régional pour l'emploi et la formation.

Ce FREF ainsi constitué, dans le cadre d'Europe 2020, permettrait de financer des projets économiques porteurs d'emploi (création et consolidation) et de développement de la Valeur ajoutée territoriale qui n'est pas forcément celle des industries dite à haute valeur ajoutée. Il faut rappeler que la CTC est cliente (cf : la dette budgétaire de la CTC) d'établissements financiers mutualistes tel que la Caisse d'Epargne qui en raison de leur statut, permet à la CTC d'intervenir lors des assemblée générale de ces établissements qui ont obligation d'opter pour des politiques de crédit non spéculative.

Si le niveau d'endettement des entreprises insulaires est moins élevé que la moyenne nationale, le manque de fonds propres pour financer des projets innovants est plus important²². Un autre crédit tel que nous en portons le projet permettra de sortir de la logique des fonds propres et de ses conséquences pour le développement du secteur secondaire et de l'innovation. Ce pôle travaillera par conséquent en collaboration avec l'ADEC et OSEO.

Le 5ème rapport sur la politique de cohésion incite d'ailleurs à « **accroître à la fois le champ d'action et l'éventail des instruments d'ingénierie financière [en particulier] combiner les bonifications d'intérêt avec des prêts ou d'autres formes de financement remboursable** » **23**. Il est bien évident qu'un développement et une amélioration du financement par des crédits sélectifs aux projets économiquement viables et socialement porteurs, une sécurisation de l'environnement financier des entreprises, PME-TPE du territoire et une réduction de l'endettement public l'un des plus élevés par habitant au national, constituent autant d'éléments et de leviers efficaces pour des activités et domaines d'activités telles que la R&D universitaire et publique (sophia antipolis), en relation avec les industries de l'exportation comme l'agro-alimentaire pour ne prendre que cet exemple, auquel on pourrait ajouter la mise en place d'une véritable activité autour de l'industrie du bois.

Une attention particulière doit être portée au développement de l'ESS. L'articulation avec la démarche Corse Eco Solidaire, pilotée par l'ADEC, trouve pleinement son sens ici. Qu'il s'agisse d'activité de « services » ou industrielle, l'ESS en raison de sa finalité, est un véritable enjeu alternatif au discours Europe 2020 quand il est question « *d'économie sociale de marché* ». ²⁴. En effet, une cohésion sociale qui n'associe pas les acteurs sociaux et économiques a peu de chance d'être durable.

Enfin parce que la CTC met en relation Innovation et Environnement que plus de la moitié des entreprises innovantes dans l'industrie et le transport (recyclage des déchets, de l'eau ou des matières premières) ont su apporter des bénéfices environnementaux importants en réduction de pollution, le financement de ces activités dans le cadre d'un Fonds Régional emploi formation peut en permettre le développement, la création d'emplois et l'exportation du savoir faire. De la sorte, ce premier Pôle Investissement et Emploi de ce SRI satisferait pleinement à l'objectif de « croissance inclusive » d'Europe 2020.

2) « UN POLE FORMATION »

On connaît tous le niveau particulièrement déficient de la formation professionnelle sur notre territoire. Ce niveau n'est pas sans lien avec l'insuffisance des moyens et des politiques scolaires de base et universitaires que le gouvernement ne cesse d'aggraver sous prétexte de privilégier la qualité. Qui peut nier pourtant que l'école, le collège, le lycée, l'université sont la cheville ouvrière de la cohésion sociale. Nous n'avons pas besoin des analystes européens pour savoir qu'en Corse les investissements dans ce domaine font figure de peau de chagrin.

Il est évident que le manque de maîtrise, de compétences et savoirs de base est partout l'explication majeure à l'exclusion sociale, à la désinsertion professionnelle et finalement à l'exercice de la citoyenneté. En outre, comme le montrent les enquêtes²⁵, le défaut de qualification, notamment de cadres, est un frein pour la R&D et les stratégies innovantes.

Outre les apports insuffisants du système éducatif et de la formation classique et pour cause si on en juge à la faiblesse des investissements qui ne peuvent que s'accroître en raison des restrictions budgétaires, il est incontournable de renforcer les dispositifs de formation professionnelle. Et cela sans déroger aux vœux d'Europe 2020, bien au contraire, puisque l'une des « initiatives phares » est le renforcement « des compétences », que je comprends comme les qualifications, et « l'emploi » dans le cadre de l'initiative « Jeunesse en mouvement »²⁶

Aussi la CTC en créant **un dispositif public**, donc avec certification publique²⁷, pourrait coordonner l'offre de formation autour de la mise en place D'UN LABEL DEUXIEME CHANCE. Pour cela la CTC peut revendiquer auprès des instances européennes en matière de budget (FEDER et/ou FSE) après une clarification des dispositifs existants soutenus par le Schéma Prévisionnel des Formations et en relation étroite avec les acteurs du secteur, syndicats, représentants du personnel, employeurs et chambres consulaires, afin de viser juste, socialement et économiquement. Il faut dans ce cadre veiller particulièrement à ce que les problèmes de logement, de santé et « d'employabilité saisonnière » ne soient pas un frein ou un handicap pour le public concerné. Ce dispositif travaillerait en réseau avec ceux du même type existants déjà au niveau national, et, pourquoi pas, devenir pilote dans un cadre transfrontalier (PO Italie, France maritime, soit Corse, Sardaigne, Toscane, Ligurie). Sa budgétisation proviendrait de l'Europe, l'Etat, la CTC et des communes.

3) « UN POLE URBANISME ET LOGEMENT »

On sait que dégradation de l'environnement par l'urbanisme et l'immobilier de luxe vont de pair avec l'exclusion sociale. La spéculation foncière comme le « tous propriétaires », ou le tout golfique font effectivement plus d'exclus, de mal logés et de propriétaires de logements insalubres qu'il y a quelques années, alors que la spéculation sur le foncier à bâtir contrecarre le respect des normes en logement social. De même, la plupart des bailleurs privés et publics ont été différemment aidés par des fonds publics, depuis longtemps, à coup d'aides au logement, à la rénovation, et à coup de garanties d'emprunt sans se montrer à la hauteur des engagements contractuels.

La CTC, avec la création de l'Etablissement public du foncier comme en démontre l'efficacité l'ANIL et l'ANAH²⁸ doit pouvoir :

- Intégrer l'éco-habitat et l'éco-industrie des filières spécifiques ;
- mettre le marché sous contrôle d'une autorité, ce qui ne veut pas dire que les prix ne seraient pas « libre », qui veillera à ce qu'ils ne dépassent pas comparativement les loyers d'un secteur donné, selon un taux à fixer, afin de « détendre le marché » ;
- exercer un encadrement des prix à la première location et relocation afin d'agir sur les évolutions ultérieures des loyers, et notamment dans le « logement saisonnier »
- initier ou prolonger son action par la mise en place de structures associatives de bailleurs et locataires et sous contrôle des collectivités et du préfet, avec agrément de saisine du justiciable en cas d'excès ou d'abus portant sur le loyer de base et les charges, qui veilleraient au respect des prix et des normes d'habitabilité, sans oublier l'approvisionnement énergétique, et ce notamment pour les quartiers à haute densité démographique.²⁹
- exiger l'interdiction des expulsions, dans tous les cas et plus particulièrement lorsque le bailleur a obtenu de l'aide publique en fonds ou en garantie de fonds

- mettre en place par zone, une banque de données qui recenserait les prix, du bâti et du non bâti capables d'intéresser les locataires, les bailleurs et les entreprises pour s'y installer et pouvant également servir à une sélectivité de la politique fiscale.

Cette politique urbaine s'inscrit de plein droit dans les propositions du 5ème rapport de la politique de cohésion communautaire qui préconisent notamment « *de mettre en place un programme urbain ambitieux, définissant plus clairement les ressources financières disponibles et conférant aux élus locaux un rôle plus important dans la conception et l'application des stratégies de développement urbain* »³⁰ pour abonder une véritable politique de cohésion territoriale et sociale.

Voilà des éléments non exhaustifs d'une SRI innovante et réaliste, ambitieuse et maîtrisable, bien plus que des projections aléatoires précisément parce qu'avant de rayonner il faut se donner les moyens concrets d'exister et de vivre dignement. Au moment même où des peuples voisins, où des hommes et des femmes donnent leur vie, pour qu'advienne la démocratie, le droit du travail et de la culture, la Corse donnerait un signal fort porteur de dignité, d'harmonisation sociale et de coopération mutuellement avantageuse en lieu et place des logiques brutales de la concurrence débridée, du chômage, qui appauvrissent les économies, précarise les sociétés et attaquent leur souveraineté au profit des intérêts d'une oligarchie patronale et financière.

Dans la mesure de ses capacités la Corse pourra, en revanche, contribuer, par sa stratégie européenne ainsi repensée, à l'émergence de coopérations transnationales, interrégionales et transfrontalières au moment même où les sociétés et les peuples d'Europe et d'ailleurs clament la nécessité.

Tel est le véritable défi qui est posé à la CTC : celui d'être en capacité de promouvoir un modèle de développement qui rompt, non avec l'Europe, mais avec des objectifs insoutenables, pour répondre enfin aux espoirs, aux attentes des peuples.

Intervention de Michel Stefani Rapport sur l'Economie Sociale et Solidaire

Ce rapport montre effectivement une volonté politique qui jusque-là était absente des choix stratégiques de la CTC.

Inutile ici de reprendre l'essentiel du rapport Vercahier pour souligner la pertinence de cette orientation qui valorise enfin, au bon sens du terme, l'ESS. L'ESS en Corse le rapport le souligne est un secteur d'activité non négligeable qui ne peut que se développer, si on s'en tient qu'à la seule pyramide des âges. Il y a un intérêt d'autant plus évident à nos yeux à ce développement que les principes sur lesquels il est fondé sont la solidarité, la mutualisation dans un but non lucratif.

A travers 9 axes, l'ADEC propose une palette d'interventions, de mesures et de concours financiers qui permettent non pas de régler la question du chômage mais d'en freiner la progression dans une période terrible pour les moins de 25 ans en particuliers. Cela implique également de ne pas introduire une logique concurrentielle mais bien un code éthique qui garantisse le bon usage de l'argent public et la pérennité des associations et groupements mutualistes comme des emplois.

En même temps il faut veiller à ce que le cadre d'emploi et de formation qu'il suppose propose, c'est tout l'intérêt de la VAE une perspective professionnelle à long terme qualifiante et des rémunérations décentes ce qui va de pair avec le soutien à l'ARACT dans ses actions.

Au-delà de l'opportunité de ramener une partie de Fonds européens dégagés d'office, cette nouvelle orientation peut également s'inscrire dans la stratégie régionale européenne de façon novatrice.

Dans ces conditions la participation de la CTC à la structuration de la CRESS prend tout son sens et inversement celle de la CRESS au sein de l'ADEC me semble-t-il tout autant.

Intervention de Marie-Jeanne Fedi Centre d'Art Polyphonique de Sartène

Le Centre d'Art Polyphonique de Corse est probablement l'un des plus beaux projets culturels que notre collectivité ait porté. On n'en fera pas aujourd'hui l'historique mais comment ne pas rappeler d'abord ce que ce projet doit à l'action de Jean-Paul POLETTI, qui, dans le prolongement du mouvement de « riacquistu » et dans une démarche d'ouverture à l'ensemble du patrimoine polyphonique mondial, initia avec les associations « Granitu Maggiore » puis « Centre d'Art Polyphonique » une action de préfiguration reconnue par les pouvoirs publics ; ensuite le rôle de la Commune, et en particulier- pourquoi ne pas le dire- le fort investissement personnel du Maire de l'époque, Dominique BUCCHINI, se traduisant notamment par la mise à disposition de la caserne « Monteynard » (l'ancien hôpital) à la CTC ; la décision enfin de la CTC et de l'Etat d'inscrire cette opération au Contrat de Plan et de financer les travaux au titre du PEI.

Il est urgentissime - le bâtiment est livré, le mobilier acheté, le contenu des missions défini- d'ouvrir enfin cet outil pédagogique et artistique et, pour cela, préalablement, arrêter le mode de gestion. C'est l'objet du rapport qui nous est proposé.

Ce rapport est assez détaillé, nous n'allons pas ici le paraphraser mais simplement appeler l'attention sur quelques éléments de décision :

- -Si la CTC a accepté la mise à disposition de ce bâtiment et en a réalisé la restauration c'est bien que sa reconversion en équipement culturel répondait à un besoin relevant de l'intérêt général, a une activité qu'elle a tenu à ériger en service public.

Il appartient à la CTC, et à elle seule, de définir la forme qu'elle entend donner à la gestion de ce service public. Bien entendu, elle est tenue de consulter l'association et c'est bien ce qu'elle a fait depuis, maintenant, plus d'un an.

- -Parmi les critères à prendre en considération pour juger de l'adéquation du mode de gestion au type de service considéré, nous en retiendrons trois, qui nous paraissent essentiels :
 - 1) le cadre retenu doit garantir le développement aisé et performant de l'activité
 - 2) les intérêts des personnels doivent être préservés.

Sous ces deux angles, le mode de gestion proposé par l'Exécutif ne pose pas, à priori, de réel problème. Au contraire, la gestion directe par la CTC présente des avantages incontestables sur de nombreux points : la stabilité de l'emploi et les perspectives de carrière des personnels, la disponibilité des services communs de la CTC, aussi bien techniques que juridiques et administratifs, la maintenance et l'entretien du bâtiment ; s'agissant du projet lui-même, il est clair que l'action menée, tout en visant à satisfaire à un cahier des charges comportant des éléments précis de suivi et d'évaluation, doit s'appuyer sur un management respectueux des spécificités de la mise en œuvre d'un projet artistique et pédagogique ; la CTC, comme cela est dit pages 2 à 4 du rapport, s'inscrira dans la continuité de l'action entreprise par l'association tout en s'attachant à la développer et à l'amplifier.

On doit rappeler que nous avons, avec le FRAC et le Musée de la Corse deux équipements culturels de premier plan gérés en régie et qui, pour l'essentiel, s'en portent tellement bien que nul ne songe aujourd'hui à transformer leur statut.

- 3) un critère extrinsèque, tout à fait conjoncturel : le choix de tout autre mode de gestion aujourd'hui conduirait à différer encore de plusieurs mois la mise en service du Centre.

On ne prétendra pas que la régie directe est le mode de gestion idéal : tout choix, en la matière, comporte avantages et inconvénients. Mais elle présente, à l'évidence, des éléments sécurisants pour le projet, pour les agents, pour le patrimoine bâti de la CTC. Ce choix permet aussi de concrétiser enfin ce projet, faire vibrer ces murs et emplir ces espaces d'une vie nouvelle trop longtemps espérée !

Au demeurant, s'il apparaissait, dans le cours de l'activité, des difficultés particulières que ce statut ne permettrait pas de résoudre, ou bien si un autre mode de gestion était susceptible d'apporter des opportunités de développement supérieures à la régie directe, rien n'interdirait une évolution statutaire, notamment vers la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle avec la commune et d'autres collectivités locales.

Je vous remercie

Intervention d'Etienne Bastelica

ICHN

Depuis deux ans la question des déclarations de surfaces et le calcul des ICHN soulèvent l'inquiétude et la colère des agriculteurs. En effet, les nouvelles règles de déclaration de surfaces non seulement les pénalisaient mais s'opposaient à la prise en compte d'un développement durable, au sens de la cohésion territoriale, de la mise en valeur des zones rurales et dans une certaine mesure de la prévention incendie.

Ignorer les landes et parcours qui représentent 70 % des surfaces déclarées, c'est incontestablement prendre à contrepied ces exigences mais aussi accentué le fardeau dont on prétend compenser le handicap. On mesure ici toute la perversité du découplage des aides qui anticipait nous le savons sur la réduction des budgets de la PAC au détriment comme nous l'avons constaté des petites exploitations.

On voit bien dans ces conditions que l'attribution de l'autorité de gestion, selon les principes de subsidiarité, n'est qu'un leurre si la faculté d'adapter la réglementation européenne n'est pas reconnue aux collectivités locales. Or, avec la prochaine PAC en 2013 et l'austérité proclamée ce qui se dessine laisse prévoir de nouvelles coupes sombres dans les budgets.

Dans ce contexte, l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2010 permet, par la classification en trois catégories des surfaces, de rassurer momentanément après un travail de concertation entre l'ODARC, les services de l'Etat et les Chambres d'Agriculture.

La suppression du coefficient de pondération est sans aucun doute une avancée positive puisqu'il minorait la valeur nutritive des landes et parcours, bases de l'alimentation des troupeaux corses.

En principe, une meilleure adéquation entre les surfaces déclarées et les surfaces réellement exploitées devrait en résulter. Ce qui implique de surmonter le problème de l'absence des baux comme l'indélicatesse de certains agriculteurs.

Toutefois, à enveloppe constante on ne peut que souligner qu'un plus grand nombre d'agriculteurs sera éligible avec une incidence sur le montant de l'aide nominale.

Aussi, ça sera ma conclusion, nous pensons qu'il faut aider en priorité les éleveurs les plus en difficulté ainsi que l'installation des jeunes agriculteurs. Dans le cas contraire cette modification des règles de déclaration de surfaces n'aura pas atteint ses objectifs.

Intervention d'Etienne Bastelica Thermodynamique

Monsieur le Président, chers Collègues,

La question des énergies renouvelables est toujours d'actualité sur notre île mais elle prend une dimension tragique ces dernières semaines au vu des événements qui touchent le Japon. Pollution produite par les énergies fossiles, danger et problèmes posés par le traitement et le stockage des déchets pour la filière nucléaire, les énergies renouvelables apparaissent de nouveau comme **LA** solution pour la production électrique.

En Corse, nous avons depuis longtemps fait le choix des énergies renouvelables et d'ailleurs nous avons atteint notre objectif de 30% d'énergies « fatales », c'est-à-dire d'énergies non stockées, seuil limite accepté par le réseau. Le but de l'étude que nous avons lancée et qui est en cours est d'aller au-delà de cette « règle » des 30%.

La technologie du thermodynamique solaire n'est pas une technologie éprouvée mais bien en développement. La notion de stockage de l'électricité la différencie des centrales photovoltaïques. Elle devrait permettre de rendre cette source d'énergie non « fatale » et donc de ne pas la comptabiliser dans ces 30% acceptés par le réseau.

Développer cette technologie nécessitait de fixer un cadre clair de référence et nous pensons que celui qui nous est proposé aujourd'hui répond parfaitement aux objectifs.

Limiter à deux centrales maximum l'implantation en Corse permet tout d'abord d'en valider la vocation de démonstrateurs et de laisser le temps d'obtenir les confirmations scientifiques et économiques des résultats et de l'intérêt de cette technologie.

De plus, vu la proximité du thermodynamique solaire avec le photovoltaïque, il semble tout à fait logique d'avoir repris les méthodologies et la grille d'évaluation des projets de champs photovoltaïques. Il a été procédé aux adaptations nécessaires liées aux contraintes du thermodynamique.

Par exemple, le thermodynamique solaire requiert une emprise foncière très importante. Il était donc fondamental que les projets soient étudiés en concertation avec les communes comme c'était déjà le cas, mais aussi et surtout avec les chambres d'agriculture, afin de ne pas concurrencer les activités agricoles. Ce critère est obligatoire dans ce cadre de référence. Il faut le souligner !

Par ailleurs, il était nécessaire de s'assurer de l'engagement de l'opérateur dans la reconnaissance du caractère non fatal de la production. De nouveau, ce cadre de référence en fait un des principaux critères d'évaluation.

La filière thermodynamique, à fort potentiel de développement, ne peut pas être largement diffusée sur notre territoire mais n'en constitue pas moins une opportunité.

Nous devons donc favoriser au maximum les énergies renouvelables, biomasse, solaire, hydrogène... Ces secteurs comptent parmi les plus créateurs d'emplois aujourd'hui. Nous devons développer une croissance verte dans tous les domaines et nous investir dès aujourd'hui en formant une main d'œuvre adaptée à ces nouveaux métiers.

Le projet européen EUROPACT auquel participe notre collectivité et sur lequel nous sommes amenés à nous exprimer aussi aujourd'hui, va permettre, grâce aux échanges de bonnes pratiques entre les différents partenaires, de capitaliser les expériences autour du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise des énergies dans les territoires insulaires.

Nous approuvons donc fortement le choix des énergies renouvelables, surtout lorsque leur caractère non fatal leur permet de s'intégrer au mieux au réseau, le choix également de nous investir dans des expériences en développement et *in fine*, ce cadre de référence qui permet d'évaluer au mieux les projets et de les intégrer dans un développement raisonné des territoires.

Je vous remercie.

Intervention d'Etienne Bastelica
Dispositif Maestranza - IUFM

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous savons que la langue corse et le bilinguisme feront bientôt l'objet d'un débat au sein de notre hémicycle et c'est pourquoi nous ne nous étendrons pas aujourd'hui sur des considérations générales ni sur notre engagement particulier pour leur défense. Nous nous concentrerons exclusivement sur ce rapport qui, selon nous, provoque remarques et interrogations.

Tout d'abord, nous le rappelons, la décision de soutenir la langue corse, pour son enseignement ou le développement des filières bilingues relève d'un choix politique. Les motifs invoqués dans le rapport s'appuient sur un constat d'insuffisance. Ceci nous interpelle directement sur le niveau concret d'adhésion des étudiants à la politique de la collectivité en matière de langue corse !

Il semble tout de même paradoxal de devoir attribuer une incitation financière pour les étudiants se destinant à cette filière. S'agirait-il de compenser un manque de motivation pour cette formation spécifique? C'est avant tout par la conviction et non pas l'incitation financière que les évolutions et avancées sur la langue doivent être gagnées. Certains se souviendront des stages rémunérés qui ont été organisés il y a quelques années ... sans résultats sur le terrain.

Au niveau des enseignements du premier degré, le choix a été fait d'instaurer un concours spécifique de professeurs des écoles et non pas des intervenants spécifiques sur la langue corse, en complément au travail des professeurs des écoles. Ce choix doit s'accompagner de la plus grande attention sur l'ensemble de la formation des professeurs des écoles, concours spécifique et concours général.

Les métiers de l'enseignement sont de plus en plus difficiles, ce qui se traduit par une baisse d'attractivité au niveau des étudiants. L'idée d'une aide financière liée à un **pré recrutement** semble opportune, mais pourquoi devrait-elle ne concerner que les étudiants se destinant au concours spécifique ? Ne devrait-on pas soutenir les meilleurs étudiants désireux de s'engager dans cette voie professionnelle de l'enseignement dans les écoles, bilingues ou pas?

Par ailleurs, selon ce dispositif, la sélection des dossiers s'opèrerait principalement sur les qualités et compétences des candidats relativement à la langue corse. Faut-il rappeler que spécifiques ou pas, ces professeurs des écoles devront participer aux enseignements de l'ensemble des disciplines des programmes scolaires. Les critères devraient donc être élargis. Quel contingent sera proposé ? Le texte mentionne qu'au titre du mérite 10 dossiers seraient retenus. Est-ce le contingent global ? Il n'est pas normal que cette **bourse** ne soit attribuée que sur critère du « Mérite » (reposant exclusivement sur la moyenne obtenue dans des L3 différentes) et non pas sur **critères sociaux**.

La seule contrepartie exigée pour bénéficier de ce dispositif, est la présentation par l'IUFM d'un certificat d'assiduité et un simple engagement de l'étudiant de s'inscrire et de se présenter au concours des professeurs des écoles bilingues. Ne serait-il pas envisageable – comme c'était le cas pour les IPES – d'associer l'attribution de cette bourse à un engagement d'exercer le métier de professeurs des écoles dans un site bilingue pendant 10 années (au risque du remboursement des sommes perçues) ? Le simple engagement à répondre à des enquêtes paraît bien léger.

Par ailleurs, et pour conclure, pourquoi demander à tous les candidats de joindre à leur dossier une copie du livret de famille alors que ce n'est pas le cas pour une inscription en fac ni pour un concours ? Ainsi que des preuves d'une domiciliation familiale en Corse ?

Je vous remercie.

**Intervention de Marie-Jeanne Fedi
CRIJ**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Ce rapport, qui paraît simple à première vue, soulève en réalité plusieurs questions.

Vous nous demandez de voter le versement au CRIJ une subvention exceptionnelle de 75 000€ palliant une créance de l'Etat, datant de 2008-2009. Cette subvention apurerait la dette contractée auprès de l'Urssaf par le CRIJ et lui permettrait ainsi de continuer à soumissionner aux appels d'offres.

A la lecture du compte de résultat, on constate que des efforts très conséquents ont été fournis pour réduire les dépenses, et ce sur tous les postes : achats de fournitures, dépenses et charges externes... Le résultat se fait d'ailleurs sentir puisque le résultat courant passe, au 31 décembre 2010, à - 19 000€ alors qu'il était à - 72 000€ au 31 décembre 2009.

A ce propos, on peut remarquer que, si les subventions n'avaient pas connu une diminution de 40 000€ comme ça a été le cas au cours de l'année 2010, le compte aurait été à l'équilibre. Peut-être pourriez-vous à ce sujet nous donner quelques éléments expliquant cette baisse sensible du montant des subventions, en particulier sur celle des subventions européennes et de celles émanant du ministère ? Signalons d'ailleurs que la CTC a augmenté de 25 000€ sa subvention au CRIJ en 2010.

Malgré ces efforts dont nous ne nions pas l'importance, une analyse plus fine du bilan prouve que la situation n'est pas aussi lumineuse. Les dettes sont importantes - près de 280 000€ ! Et la dette Urssaf que la subvention qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui pourrait couvrir, n'est pas la seule en cause. On remarque, entre autres, des dettes contractées auprès de fournisseurs à hauteur de 150 000€. Au-delà d'un simple retard de paiement d'une subvention de l'Etat, ne doit-on pas plutôt y voir de profonds problèmes structurels ?

Il est dit dans le rapport que, je cite : « *l'association est en situation de règlement judiciaire* ». Que doit-on entendre par « *règlement judiciaire* » ? S'agit-il d'un **redressement** ? Auquel cas, un plan de redressement a dû être établi. Si ce plan existe, propose-t-il des solutions pour apurer les dettes et permettre à la structure de retrouver des finances saines ?

Dans le cas contraire, que recouvre précisément cette « situation de règlement judiciaire » ? Une réflexion est-elle en cours ? A-t-on procédé à une analyse en profondeur et pointé les dysfonctionnements et leurs origines ?

Nous estimons en effet être en droit de savoir, avant de voter cette subvention, si elle s'intègre à un plan global qui vise à rendre la structure viable et durable ! Soulignons d'ailleurs que l'absence de convocation du Conseil d'Administration depuis 2009 ne nous a pas permis de suivre les évolutions de la situation et nous a privé de la possibilité d'intervenir plus tôt.

Par ailleurs, même si nous jugeons positivement toutes les économies qui ont été réalisées, nous souhaitons aussi mettre en garde contre le risque d'« étouffement » de la structure. En effet, réduire ainsi tous les postes de dépenses ne présente-t-il pas, à terme, le danger d'empêcher tout fonctionnement de la structure en termes d'action et de prestation ? Actions et prestations qui sont, ne l'oublions pas, sa vocation ! Ne risque-t-elle pas de devenir « une coquille vide » ?

Enfin, et nous terminerons par cette remarque, n'est-il pas insensé que nous acceptions de l'Etat qu'il se refuse à honorer ses engagements ? Est-ce à la CTC de pallier ses manques ?

Je vous remercie.

Intervention de Michel Stefani Stratégie de développement durable

Monsieur le Président,

Longtemps dédié à la seule défense de l'environnement et déconnecté des sphères économiques et sociales, le développement durable est devenu un projet politique et un projet social dont la principale finalité est l'accès de tous aux biens essentiels, dans le souci du même droit pour les générations futures.

Les trois défis que vous assignez à la démarche proposée, « Produire, Partager, Protéger », sont en adéquation avec l'ambition du développement durable qui vise à mettre en place des modalités d'un développement à la fois performant sur le plan économique, responsable sur le plan social et respectueux de notre environnement.

Quel est donc l'intérêt d'une telle démarche ?

Elle doit traduire la volonté de notre collectivité de s'inscrire dans une nouvelle ambition en matière de développement durable, fédérée et élaborée avec les acteurs concernés autour d'un plan d'action partagé.

« Corsica Vint'Unu » doit permettre de définir la stratégie de développement durable du territoire pour ensuite la décliner en programme d'actions concrètes dans le cadre d'une démarche mobilisatrice.

C'est donc un document transversal qui fait converger les politiques de développement économiques, sociales et environnementales.

La démarche proposée permet en effet de répondre ainsi à de multiples attentes dans la mesure où *« le primat doit être donnée à l'approche territoriale et politique sur l'approche sectorielle et technique. Cette inflexion majeure fera obligatoirement évoluer les organisations, les modes de management et passe sans doute par la création de nouveaux outils d'aide à la décision et d'évaluation des politiques publiques ».*

Il faudra être particulièrement attentif aux conditions de sa mise en place dans la mesure où la collectivité doit s'organiser en interne pour mener des actions intégrées. Un travail transversal entre les différentes directions, services, équipes, s'imposera de façon complémentaire à la mise en place d'un Comité de Pilotage : vous avez en effet prévu, à côté d'un Comité de Pilotage (organe politique), « une équipe projet pluridisciplinaire » (niveau technique) qui rendra compte de l'avancement des travaux.

Concernant la mise en œuvre de « Corsica Vint'Unu » proprement dite, la CTC devra se donner les moyens de réaliser notamment :

- Une consolidation concertée des pistes d'enjeux identifiés : à partir du diagnostic, il s'agit d'enrichir, de compléter, de reformuler si nécessaire, puis de pondérer et de hiérarchiser les enjeux dans le cadre de travaux à définir,
- Une détermination d'un programme d'actions concerté à court, moyen et long terme,
- L'évaluation et le suivi des actions grâce aux indicateurs choisis au préalable.

Cette démarche ne doit donc pas être une politique « à côté » ou « en plus » des politiques existantes, mais bien au contraire un processus qui irrigue l'ensemble des schémas et plans régionaux stratégiques.

En conclusion de ces quelques commentaires sur les principales caractéristiques de la démarche proposée, nous voudrions toutefois insister sur les trois points suivants, qui sont certes traités explicitement dans votre note, mais qui ne doivent en aucun cas être négligés lors de sa mise en œuvre :

- **Assurer une cohérence indispensable entre le PADDUC et « Corsica Vint'Unu »**

En effet, si le PADDUC -obligation légale- et « Corsica Vint'Unu » -démarche volontaire- s'appuient sur un même diagnostic prospectif partagé par les acteurs du territoire et sur la même stratégie pour relever les défis de la Corse, ils présentent chacun une spécificité propre :

- Le PADDUC promeut une stratégie de développement durable du territoire et fixe les objectifs à atteindre,
- « Corsica Vint'Unu » se traduit par un programme opérationnel à mettre en œuvre par la CTC.

Il serait donc tout à fait inopportun de se lancer dans une démarche qui ferait doublon avec la démarche PADDUC, notamment pour ce qui concerne la mobilisation des différents acteurs, la priorité étant sans conteste le PADDUC.

On pourrait imaginer un Agenda 21 avec deux programmes d'actions, l'un concernant le fonctionnement interne de l'institution et l'autre les politiques sectorielles régionales. Ne serait-il pas préférable dans un premier temps, de travailler sur un programme d'actions en interne en se fixant des objectifs sur les 3 ans à venir ? Ce qui permettrait de poser les bases d'un travail en commun des services et l'appropriation collective des agents qui ne peut se faire que progressivement.

Permettez-nous ainsi, de nous interroger sur le phasage du PADDUC avec « Corsica Vint'Unu » qui pourrait être développé par le biais d'un programme opérationnel une fois le premier adopté. Ce qui ne nous empêcherait pas de mettre en place, rapidement, quelques actions en interne (tri sélectif du papier, économies d'énergie, utilisation de produits éco-label, ...) et en externe, comme l'éco-socio conditionnalité des aides.

➤ **Eriger l'exemplarité de la CTC, en véritable préalable de la stratégie proposée**

La CTC étant ainsi amenée à demander à d'éventuels bénéficiaires (Collectivités, établissements scolaires, organismes de formation, particuliers, entreprises, ...) d'inscrire leur démarche dans les finalités du développement durable, elle doit nécessairement montrer l'exemple, ce qui pourrait être l'occasion de rechercher et promouvoir, à la fois la mutualisation des moyens et la participation des agents concernés.

➤ **Décliner la démarche au niveau infrarégional afin d'accompagner le processus engagé visant à couvrir la totalité de la Corse par des EPCI à fiscalité propre**

Bien entendu, cette déclinaison micro-régionale devra être conduite de façon différenciée et progressive afin de prendre en compte les disparités importantes existant entre les différents territoires concernant, non seulement leur niveau d'organisation actuelle mais également leur capacité à intégrer une nouvelle conduite de projets.

La CTC devra apporter un soutien et une ingénierie aux établissements publics désirant s'engager dans la démarche.

Je vous remercie.

Motion déposée par Dominique Bucchini et reprise par l'ensemble des groupes à l'exception de Rassembler pour la Corse, absent de l'hémicycle au moment de la présentation et du vote des motions.

Reconnaissance du statut de l'ensemble des travailleurs sociaux

CONSIDERANT l'importance du rôle des travailleurs sociaux qui absorbent au quotidien les difficultés du public, y compris des plus exclus, et qui sont donc les acteurs indispensables de la cohésion sociale et de la mise en œuvre des différentes solidarités,

CONSIDERANT que depuis de nombreuses années, les organisations syndicales et les associations professionnelles des personnels éducatifs et sociaux, revendiquent la reconnaissance au niveau licence de leurs diplômes, obtenus à l'issue de trois années d'étude post-baccalauréat, et par là même l'intégration en catégorie A pour ceux exerçant dans les trois fonctions publiques,

CONSIDERANT que la réforme proposée pour le secteur public, très en deçà des revendications exprimées, se présente comme une véritable régression statutaire dans la mesure où sont envisagés notamment :

- Un allongement de durée de carrière de 10 ans sur le premier grade du cadre d'emploi et de 8 ans sur le grade supérieur,
- Un échelonnement indiciaire en recul dès 7 ans de carrière (indice 406 B dans la nouvelle grille contre 453 B dans l'ancienne),

L'application de ces deux mesures entraînerait une perte pouvant aller jusqu'à 200 €/mois, ce qui représenterait 35 000 € pour toute une carrière,

CONSIDERANT que la France est l'un des derniers pays à ne pas appliquer les directives européennes établissant les modalités de reconnaissance des professions réglementées entre les Etats membres de l'Union Européenne (Directives N°89/48/CEE du Conseil et N°2005/36/CE du Parlement Européen et du Conseil),

CONSIDERANT que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale doit examiner le 13 avril 2011, les décrets relatifs à la filière sociale dans le cadre imposé du Nouvel Espace Statutaire des catégories B,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PREND ACTE de l'importance du rôle des travailleurs sociaux et de leur niveau d'études,

DEMANDE la reconnaissance des diplômes considérés au niveau licence, pour l'ensemble des travailleurs sociaux, exerçant dans le public ou le privé,

DEMANDE l'intégration en catégorie A des travailleurs sociaux du public,

DEMANDE que la France reconnaisse à leur niveau réel les différents diplômes et métiers concernés,

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse pour transmettre le soutien de l'Assemblée de Corse concernant la reconnaissance du statut de l'ensemble des travailleurs sociaux du public et du privé au Gouvernement.

Motion adoptée à l'unanimité (Groupe Rassembler pour la Corse absent au moment du vote)

Motion déposée par Dominique Bucchini et reprise par les groupes de la majorité Démantèlement du régime forestier

CONSIDERANT que les travaux préparatoires au futur contrat ETAT-OFFICE NATIONAL DES FORETS pour la période 2012-2017 ont donné lieu à de multiples consultations avec les organisations directement concernées dont la Fédération Nationale des Communes Forestières,

CONSIDERANT que, parallèlement, une note émanant de la direction du Trésor intitulée « Pistes de Réforme de la Politique Forestière » a été remise à Madame la Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie,

CONSIDERANT qu'au-delà des interrogations qu'elle suscite sur la méthode utilisée en rupture avec la concertation en cours, cette note propose de modifier substantiellement les missions de l'Office National des Forêts (ONF) qui « serait le garant du respect des règles établies dans le domaine forestier pour les forêts publiques mais n'en assurerait pas nécessairement la gestion. Le rôle de l'ONF serait ainsi recentré sur des activités de contrôle et de régulation (police forestière) et de production de services non marchands (notamment la protection de terrains en montagne, des zones littorales fragiles, ...) »,

CONSIDERANT que ces propositions conduiraient inévitablement à privatiser toutes les activités rentables ou équilibrées et à ne conserver dans le champ des compétences de

l'établissement que les activités déficitaires ; en bref, à proposer la privatisation de la gestion forestière,

CONSIDERANT que pour ce qui concerne les forêts des 11 000 communes détentrices d'un patrimoine forestier, dont les 160 communes forestières de Corse, le contenu de la note est encore plus explicité et radical : augmentation des frais de garderie payés par les communes, proposition « d'étudier à moyen-long terme la possibilité de déléguer la gestion des forêts communales sous forme de concession à des prestataires privés », ...

CONSIDERANT que, pour ce qui concerne l'accueil du public dans les forêts communales, la note propose qu'à court terme cette mission soit retirée du régime forestier, « libre ensuite à la commune de mettre en place une source de financement pour cette activité »,

CONSIDERANT le risque de disparition de l'un des derniers services publics en milieu rural ainsi que le danger de la privatisation de la gestion forestière et la marchandisation des services sociétaux rendus par la forêt,

CONSIDERANT l'importance de l'actuelle discussion sur le contrat ETAT-ONF 2012-2017 qui doit s'inscrire dans le cadre de valeurs générales régissant la notion de « Service Public »,

CONSIDERANT que les communes forestières de Corse détiennent encore un capital forestier de très haute qualité avec des espèces rares (pin laricciu) qui pourraient être livrées aux multinationales du bois si les préconisations de la note précitée venaient à être mise en œuvre,

CONSIDERANT que les forêts communales de Corse restent un des seuls espaces publics gratuits accessibles à tous les citoyens et que leur gestion doit être durable dans la mesure où elles sont la clé de voûte de tout le système écologique de l'île,

CONSIDERANT que l'ONF, en collaboration avec l'ODARC, est le seul garant de l'application du Code Forestier et par là-même, le seul à même de garantir une exploitation durable de la forêt,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE le maintien du régime forestier garant d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts telle qu'inscrite dans la loi, précisée par la charte de la forêt communale et confirmée lors du Grenelle de l'Environnement,

DEMANDE le maintien d'un opérateur unique, l'ONF, qui continue à assurer une mission de service public au bénéfice des communes, grâce à un système de péréquation nationale, et notamment les communes corses dont la plupart, situées, en milieu rural, disposent de ressources limitées,

DEMANDE, concernant le financement de la forêt communale, que le versement compensateur et les frais de garderie soient maintenus à leur niveau actuel y compris pour les communes corses,

DEMANDE la mise en place d'une nouvelle gouvernance concrétisée au travers de la création d'un comité consultatif de la forêt communale au sein du conseil d'administration de l'ONF.

Motion adoptée. Abstention de Corsica Libera et Femu a Corsica. Absence de Rassembler pour la Corse.

**Motion déposée par Viviane Biancarelli
Maintien de l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation
(AFDEF)**

CONSIDERANT l'importance du dispositif AFDEF qui permet l'indemnisation des demandeurs d'emploi engagés dans une formation longue après épuisement de leurs droits aux allocations chômage,

CONSIDERANT que ce dispositif concerne des formations permettant d'acquérir une qualification reconnue au sens de l'article L 6314.1 du code du travail et qu'il permet d'accéder à des emplois relevant d'un métier « sous tension » défini annuellement par la préfecture de région,

CONSIDERANT que ce dispositif s'adresse notamment aux étudiants en soins infirmiers dont les modalités de formation, comprenant de longues périodes de stage (2100h sur 3 ans), ne leur permettent pas d'exercer parallèlement une activité rémunérée comme le font d'autres étudiants engagés dans des cursus universitaires,

CONSIDERANT que l'Etat a permis jusqu'ici de maintenir l'AFDEF en le finançant à hauteur de 50% en 2009 et 2010 mais qu'aujourd'hui ce dispositif est suspendu suite au non renouvellement de l'engagement financier de l'Etat dans la loi de finance 2011,

CONSIDERANT que ce dispositif concerne des métiers pour lesquels des difficultés de recrutement sont identifiées et que le métier d'infirmier diplômé d'état, est considéré comme tel en Corse,

CONSIDERANT par ailleurs, que ce type de dispositif contribue à assurer une meilleure adéquation entre offres et demandes d'emploi étant précisé que le nombre de demandeurs d'emploi est en forte hausse en Corse (+ 8% en 2010 par rapport à 2009),

CONSIDERANT que les modalités de financement et la pérennisation de l'AFDEF doivent être discutés au cours des négociations entre les partenaires sociaux sur la prochaine Convention de l'Assurance Chômage 2011-2013, l'actuelle arrivant à échéance le 31 mars prochain,

CONSIDERANT que les partenaires sociaux (Unedic) au travers du Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) estiment ne pas être en mesure d'assumer seuls le financement du dispositif AFDEF,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à l'Etat de maintenir et de pérenniser son financement du dispositif AFDEF,

DEMANDE aux partenaires sociaux (UNEDIC) de maintenir l'allocation dans les conditions d'obtention actuelles.

Motion adoptée à l'unanimité – Absence de Rassembler pour la Corse au moment du vote.